

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, November 5, 2024

The Standing Senate Committee on National Finance met with videoconference this day at 9 a.m. [ET] to study Bill S-279, An Act to amend the Income Tax Act (data on registered charities).

Senator Claude Carignan (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning, everyone. Welcome, honourable senators.

[*English*]

Before we begin, I would like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please make sure that you keep your earpiece away from all microphones at all times. When you are not using your earpiece, place it face down on the sticker placed on the table for this purpose. Thank you all for your cooperation.

I wish to welcome all of the senators, as well as the viewers across the country who are watching us on sencanada.ca.

[*Translation*]

My name is Claude Carignan. I'm a senator from Quebec and the chair of the Standing Senate Committee on National Finance. I would now like to ask my colleagues to introduce themselves, starting from my left.

Senator Forest: Good morning. Éric Forest, Gulf division, Quebec.

Senator Galvez: Rosa Galvez from Quebec.

Senator Dalphond: Pierre Dalphond, De Lorimier division, Quebec.

Senator Loffreda: Good morning. Tony Loffreda from Quebec.

[*English*]

Senator Senior: Paulette Senior, Ontario.

Senator Pate: Kim Pate, and I live here in the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabe. Happy birthday, Senator Omidvar.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 5 novembre 2024

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-279, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (données sur les organismes de bienfaisance enregistrés).

Le sénateur Claude Carignan (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour à tous. Honorables sénateurs, bienvenue.

[*Traduction*]

Avant de commencer, je voudrais demander à tous les sénateurs et aux autres participants en personne de consulter les cartes sur la table pour connaître les lignes directrices sur la prévention des incidents liés à la rétroaction acoustique. Assurez-vous de garder votre oreillette loin de tous les microphones en tout temps. Lorsque vous n'utilisez pas votre oreillette, placez-la face vers le bas sur l'autocollant placé sur la table à cette fin. Je vous remercie tous de votre collaboration.

Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs, ainsi qu'aux téléspectateurs de partout au pays qui nous regardent sur sencanada.ca.

[*Français*]

Je m'appelle Claude Carignan, je suis un sénateur du Québec et je suis président du Comité sénatorial permanent des finances nationales. J'aimerais maintenant demander à mes collègues de se présenter, en commençant par ma gauche.

Le sénateur Forest : Bonjour. Éric Forest, division du Golfe, au Québec.

La sénatrice Galvez : Rosa Galvez, du Québec.

Le sénateur Dalphond : Pierre Dalphond, division De Lorimier, au Québec.

Le sénateur Loffreda : Bonjour. Tony Loffreda, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Senior : Paulette Senior, de l'Ontario.

La sénatrice Pate : Kim Pate, et je vis ici, sur le territoire non cédé et non abandonné des Algonquins Anishinabe. Bon anniversaire, sénatrice Omidvar.

Senator MacAdam: Jane MacAdam, Prince Edward Island.

Senator Ross: Good morning. Krista Ross, New Brunswick.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator Smith: Senator Larry Smith, Saurel, Quebec.

[Translation]

The Chair: Thank you. Honourable senators, we're continuing our study of Bill S-279, An Act to amend the Income Tax Act (data on registered charities), which was referred to this committee on May 30, 2024, by the Senate of Canada.

We're pleased to welcome today the Honourable Ratna Omidvar. As Senator Pate said, she's a year younger, you can tell. We wish you a happy birthday. Thank you for accepting our invitation, on this momentous day, to have breakfast with us. We'll give you 5 to 10 minutes for your opening remarks, and then we'll have questions and answers. The floor is yours, senator.

[English]

Hon. Ratna Omidvar, former senator, sponsor of the bill: Thank you, Senator Carignan and members of the committee. I must say, it's a birthday gift of a different kind to get up and appear before a committee, but this bill is very close to my heart, and therefore, I am really pleased to appear before you.

Thank you for allowing me to speak to you today on Bill S-279, which will amend the Income Tax Act by gathering data on registered charities.

I have not thought up this bill on my own. It actually stems from the eighth recommendation of the report from the Special Senate Committee on the Charitable Sector titled *Catalyst for Change: A Roadmap to a Stronger Charitable Sector*. You will recall that this committee was brought to life by former senator Terry Mercer. I was privileged to serve as deputy chair alongside Senator Yonah Martin.

Bill S-279 is a straightforward, pragmatic measure that supports our aspirations on antiracism, diversity and inclusion by focusing on the charitable sector. As I have pointed out time and time again in the chamber to you, colleagues, the charitable sector is a vital part of our society. It employs 2.5 million people and contributes 8.2% of our GDP. Yet it suffers from a lack of

La sénatrice MacAdam : Jane MacAdam, de l'Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice Ross : Bonjour. Krista Ross, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur Smith : Sénateur Larry Smith, de Saurel, au Québec.

[Français]

Le président : Merci. Honorables sénateurs et sénatrices, nous continuons notre étude du projet de loi S-279, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (données sur les organismes de bienfaisance enregistrés), qui a été renvoyé à ce comité par le Sénat du Canada le 30 mai 2024.

Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui l'honorable Ratna Omidvar. Comme la sénatrice Pate l'a dit, elle a rajeuni d'un an, on le voit très bien. On vous souhaite un joyeux anniversaire. Merci d'avoir accepté notre invitation, en cette importante journée, de prendre le petit déjeuner avec nous. Nous vous allouons 5 à 10 minutes pour prononcer votre allocution d'ouverture et ensuite nous aurons des questions et des réponses. La parole est à vous, sénatrice.

[Traduction]

L'honorable Ratna Omidvar, ancienne sénatrice et marraine du projet de loi : Je remercie le sénateur Carignan et les membres du comité. Je dois dire que c'est un cadeau d'anniversaire d'un autre genre que de se lever et de comparaître devant un comité, mais ce projet de loi me tient beaucoup à cœur, et je suis donc très heureuse de comparaître devant vous.

Je vous remercie de me permettre de vous parler aujourd'hui du projet de loi S-279, qui modifiera la Loi de l'impôt sur le revenu en prévoyant la collecte de données sur les organismes de bienfaisance enregistrés.

Je n'ai pas élaboré ce projet de loi par moi-même. Il découle en fait de la huitième recommandation du rapport du Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance intitulé *Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste*. Vous vous souviendrez que ce comité a été créé par l'ancien sénateur Terry Mercer. J'ai eu le privilège d'occuper le poste de vice-présidente aux côtés de la sénatrice Yonah Martin.

Le projet de loi S-279 est une mesure simple et pragmatique qui appuie nos aspirations en matière de lutte contre le racisme, de diversité et d'inclusion se concentrant sur le secteur de la bienfaisance. Comme je l'ai souligné à maintes reprises à la Chambre, chers collègues, ce secteur est un élément essentiel de notre société. Il emploie 2,5 millions de personnes et représente

systematic data collection on its governance in one aspect. It suffers from a lack of systemic data collection on the whole, but right now, we are focusing on governance. One of the particular challenges is that we lack data on the sector's workforce and its leadership, and lack of data hampers effective policy making because, as we have said time and time again, good policy making is based not on anecdotes but on evidence.

Bill S-279 proposes a modest yet essential step to fill this evidence gap by focusing on the governance of Canada's 85,000 charities. Each of these charities has a board of directors responsible for setting missions, determining policies, overseeing hiring policies, investment policies, et cetera, et cetera, and they are responsible for ensuring regulatory compliance, so their decisions significantly affect Canadians. If you assume that there are 10 to 12 directors for every charity — my math may not be precise, and yours is likely better — we are looking at roughly 1 million Canadians in governance roles across Canada. We don't know yet, though, who they are. Do they represent the diversity of the community they serve? This lack of data means that while charities often espouse diversity in principle, the actual practice may fall short. In 2019, the Charities Committee report underscored the sector's extensive reach and highlighted the need for diversity data to measure progress in inclusion.

The corporate sector, in comparison, is governed by legislation that was approved in the Senate in 2018, Bill C-25, which was the Canada Business Corporations Act. It required federally incorporated distributing corporations to report annually on the demographic diversity of their boards. In addition, the Canada Business Corporations Act requires such corporations to table a diversity plan. It has created a framework, in a way, for monitoring and advancing diversity in corporate board rooms. However, there is no equivalent requirement for the charitable sector, which means that while diversity is a goal, there is actually no data or evidence to track progress.

To address this gap, in 2020, I wrote an open letter to the charitable sector to collect its own diversity data. Statistics Canada responded and conducted a voluntary survey with 8,835 participants, including 6,170 directors. This was the first focused attempt to understand diversity within charitable governance. It revealed some representations. As expected, gender does really well, but it showed significant under-

8,2 % de notre PIB. Pourtant, il n'y a pas de collecte systématique de données sur sa gouvernance à un égard. On ne recueille pas de données systémiques dans l'ensemble, mais, à l'heure actuelle, nous mettons l'accent sur la gouvernance. L'un des défis particuliers tient au fait que nous n'avons pas de données sur les effectifs et les dirigeants du secteur et que l'absence de données nuit à l'élaboration de politiques efficaces parce que, comme nous l'avons dit à maintes reprises, les bonnes politiques sont fondées non pas sur des anecdotes, mais sur des données probantes.

Le projet de loi S-279 propose une mesure modeste, mais essentielle, pour combler cette lacune au chapitre des données probantes en mettant l'accent sur la gouvernance des 85 000 organismes de bienfaisance du Canada. Chacun de ces organismes a un conseil d'administration chargé d'établir les missions, de déterminer les politiques, de surveiller les politiques d'embauche, les politiques d'investissement, et ses membres sont responsables d'assurer le respect, etc. de la réglementation, de sorte que leurs décisions ont des répercussions importantes sur les Canadiens. Si l'on suppose qu'il y a de 10 à 12 administrateurs par organisme de bienfaisance — mes calculs ne sont peut-être pas précis, et les vôtres sont probablement meilleurs —, c'est environ un million de Canadiens qui occupent des postes de gouvernance au Canada. Toutefois, nous ne savons pas encore qui ils sont. Représentent-ils la diversité de la collectivité qu'ils servent? Cette absence de données signifie que, même si les organismes de bienfaisance adoptent souvent la diversité en principe, il se pourrait que ce ne soit pas le cas en pratique. En 2019, le rapport du Comité sur la bienfaisance a souligné la portée considérable du secteur et la nécessité de disposer de données sur la diversité pour mesurer les progrès en matière d'inclusion.

En comparaison, le secteur des entreprises est régi par une loi qui a été approuvée par le Sénat en 2018, le projet de loi C-25, la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Elle obligeait les sociétés ayant une charte fédérale à présenter un rapport annuel sur la diversité démographique de leurs conseils d'administration. De plus, la Loi canadienne sur les sociétés par actions exige que ces sociétés déposent un plan de diversité. D'une certaine manière, elle a créé un cadre pour la surveillance et la promotion de la diversité au sein des conseils d'administration des entreprises. Cependant, il n'y a pas d'exigence équivalente pour le secteur de la bienfaisance, ce qui signifie que, même si la diversité est un objectif, il n'y a pas de données générales ou probantes qui permettent de suivre les progrès.

Afin de combler cette lacune, en 2020, j'ai écrit une lettre ouverte au secteur de la bienfaisance pour recueillir ses propres données sur la diversité. Statistique Canada a réagi et a mené un sondage volontaire auprès de 8 835 participants, dont 6 170 administrateurs. Il s'agissait de la première tentative ciblée de comprendre la diversité au sein de la gouvernance des organismes de bienfaisance. Le sondage a révélé certaines

representation of other equity-seeking groups, such as racialized individuals, Indigenous peoples, immigrants and people with disabilities.

While the survey was valuable, it was limited in scope because it was voluntary, it doesn't stand up to a robust data —

The Chair: Just a moment please, Senator Omidvar. We lost the translation.

Ms. Omidvar: Okay.

The Chair: We have fixed the issue. Please continue.

Ms. Omidvar: The survey that was done by Statistics Canada was a snapshot, but it does not represent a full picture of the sector because it was voluntary and crowdsourced. It's not statistically significant.

To establish a robust data collection, Bill S-279 proposes a simple solution: adding a question on governance diversity to the T3010 forms that charities are required to file annually with the Canada Revenue Agency. This legislative change would grant the necessary authority within the Income Tax Act for such data collection.

The proposal builds upon employment equity principles to ensure standardized and comparable measurements, aligning with Canada's established framework for workforce data collection. Like employment equity, colleagues — I want to underline this — this is not about quotas but about gathering evidence. Over the past 30 years, we can all see that collecting workforce data through employment equity legislation has transformed Canada's labour market by fostering greater awareness, which could similarly drive change in the charitable sector.

Bill S-279 would allow annualized data collection in order to create a comprehensive view of demographics and diversity in governance across the sector. This data could identify trends and disparities, but, most importantly, this information would remain aggregated, preserving the confidentiality of individual organizations and directors.

représentations. Comme on s'y attendait, tout allait très bien en ce qui concerne le genre, mais il a montré une sous-représentation importante d'autres groupes en quête d'équité, comme les personnes racisées, les Autochtones, les immigrants et les personnes en situation de handicap.

Bien que le sondage ait été utile, sa portée était limitée parce qu'il était volontaire, qu'il ne résiste pas à des données solides...

Le président : Un instant, s'il vous plaît, sénatrice Omidvar. Nous avons perdu l'interprétation.

Mme Omidvar : D'accord.

Le président : Nous avons réglé le problème. Veuillez poursuivre.

Mme Omidvar : L'enquête menée par Statistique Canada donnait un aperçu, mais elle ne brosse pas un tableau complet du secteur, car il s'agissait d'un sondage volontaire et externalisé. Ses résultats ne sont pas statistiquement significatifs.

Afin d'établir une collecte de données robuste, le projet de loi S-279 propose une solution simple : l'ajout d'une question sur la diversité de la gouvernance aux formulaires T3010 que les organismes de bienfaisance sont tenus de soumettre chaque année à l'Agence du revenu du Canada, ou l'ARC. Cette modification législative conférerait le pouvoir nécessaire, sous le régime de la Loi de l'impôt sur le revenu, pour procéder à la collecte de ces données.

La proposition s'appuie sur les principes d'équité en matière d'emploi pour assurer des mesures normalisées et comparables et s'harmonise avec le cadre établi par le Canada aux fins de la collecte de données sur la main-d'œuvre. À l'instar de l'équité en matière d'emploi, chers collègues — je tiens à le souligner —, il ne s'agit pas de quotas, mais de recueillir des preuves. Au cours des 30 dernières années, nous avons tous pu constater que la collecte de données sur la main-d'œuvre par l'entremise des lois sur l'équité en matière d'emploi a transformé le marché du travail canadien en favorisant une plus grande sensibilisation, ce qui pourrait entraîner des changements dans le secteur de la bienfaisance.

Le projet de loi S-279 permettrait la collecte de données annualisées afin d'obtenir une vue d'ensemble des données démographiques et de la diversité de la gouvernance dans l'ensemble du secteur. Ces données pourraient dégager des tendances et des disparités, mais, fait plus important encore, ces renseignements demeurerait agrégés, ce qui préserverait la confidentialité des organisations individuelles et des administrateurs.

This bill offers a practical approach to supporting our aspirations in governance diversity in the charitable sector. I hope for your support on this achievable and valuable step forward, and I look forward to your questions. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Omidvar. We will go to questions.

Senator Marshall: Welcome, Senator Omidvar. I hope you're starting your first day of retirement on a happy note.

I have several questions. I'm sort of going in reverse here. I thought the coming-into-force parts at the end of the bill were somewhat ambitious. Say, for example, your bill goes through fairly quickly and receives Royal Assent by Christmas. It's going to apply to the taxation year that begins after March 31. Do you think that will be enough time for organizations to put together the information that is required? I think you said in your opening remarks that there were about a million individuals in the governance structures. Is that correct? Also, in your bill, you use the term "like officials." You talk about "... directors, trustees, officers or like officials . . ." Who would they be? I'm trying to bring all that together to determine whether the timeframes outlined with regard to clauses 5 and 6 are realistic.

Ms. Omidvar: Thank you, Senator Marshall. Excellent questions, as always.

I believe the timeframe is doable because the T3010 already exists and because the definitions we are using are defined in employment equity legislation. It's adding another question to a form that is already required to be filled in by all charities.

In terms of the language around "director, trustee, officer or like official," I think we have lifted that from the current income tax code, because that's what is used. If I'm wrong, I am sure your other witnesses can point that out.

Senator Marshall: I think you said a million individuals would be in the governance structure that you're interested in. Is that the right number, or did I mishear you?

Ms. Omidvar: It's an assumption, Senator Marshall. There are 85,000 charities in Canada. They would normally, in my experience, have between 10 and 12 directors. If I add that up, with my math, I come to 1 million. Of course, that doesn't include people like me who sit on two boards. It's a million different directors on 85,000 charities.

Ce projet de loi propose une approche pratique pour appuyer nos aspirations en matière de diversité de la gouvernance dans le secteur de la bienfaisance. J'espère que vous appuierez ce pas en avant réalisable et utile, et j'ai hâte de répondre à vos questions. Merci.

Le président : Merci, sénatrice Omidvar. Nous allons passer aux questions.

La sénatrice Marshall : Bienvenue, sénatrice Omidvar. J'espère que vous commencez votre première journée de retraite sur une bonne note.

J'ai plusieurs questions à vous poser. J'y vais dans le sens inverse. J'ai trouvé que les dispositions d'entrée en vigueur à la fin du projet de loi étaient quelque peu ambitieuses. Supposons, par exemple, que votre projet de loi soit adopté assez rapidement et qu'il reçoive la sanction royale avant Noël. Il s'appliquera à l'année d'imposition qui commence après le 31 mars. Pensez-vous que cette période sera suffisante pour que les organisations puissent réunir l'information nécessaire? Je crois que vous avez dit dans votre déclaration préliminaire qu'il y avait environ un million de personnes dans les structures de gouvernance. Est-ce exact? En outre, dans votre projet de loi, vous employez le terme « autres responsables ». Vous parlez d' « [...] administrateurs, dirigeants, fiduciaires et autres responsables [...] » De qui s'agirait-il? J'essaie de rassembler tout cela pour évaluer si les délais prévus aux articles 5 et 6 sont réalistes.

Mme Omidvar : Merci, sénatrice Marshall. Ce sont d'excellentes questions, comme toujours.

Je crois que le délai est réalisable parce que le formulaire T3010 existe déjà et parce que les définitions que nous utilisons sont établies dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'ajouter une autre question à un formulaire que tous les organismes de bienfaisance doivent déjà remplir.

Pour ce qui est du libellé « administrateurs, dirigeants, fiduciaires et autres responsables », je pense que nous l'avons tiré de l'actuel code de l'impôt sur le revenu, parce que c'est celui qui est utilisé. Si je me trompe, je suis certaine que vos autres témoins pourront le signaler.

La sénatrice Marshall : Je crois que vous avez dit qu'un million de personnes font partie de la structure de gouvernance qui vous intéresse. Est-ce le bon chiffre, ou ne vous ai-je pas bien entendue?

Mme Omidvar : Il s'agit d'une supposition, sénatrice Marshall. On dénombre 85 000 organismes de bienfaisance au Canada. D'après mon expérience, ils auraient normalement entre 10 et 12 administrateurs. Si je fais le calcul, j'arrive à un million. Bien entendu, ce chiffre ne comprend pas les gens comme moi qui siègent à deux conseils. C'est un

Senator Marshall: Okay, I have it.

When you talk about revoking charitable status if the information is not provided, why did it go to revoking charitable status? Why wouldn't there be a fine initially? Why wouldn't there be something like a staged punishment?

Ms. Omidvar: Revocation by the CRA of charities follows a staged process. It's called an administrative letter. So whilst I am using revocation, there is an established process within the CRA. No charity is revoked willy-nilly. The CRA doesn't do that. In fact, revocation often, in my experience, results after three or four years of negotiations and improvements in terms of non-compliance, et cetera. It's a serious step. But the administrative procedure of that step is not immediate.

Senator Marshall: Thank you very much. I will go on a second round, please. I have some more questions.

[Translation]

Senator Forest: Thank you, senator, for sponsoring this key bill. We wish you all the best on your birthday.

My first question concerns the fact that — as you said — Statistics Canada conducted a voluntary survey that measured more than four criteria, including age. In this bill, why stop at just the four criteria identified?

[English]

Ms. Omidvar: Employment equity legislation designates four groups that are to be measured, as far as I know. Senator Forest, I don't know about the age, but it measures participation in the workforce by women, members of disability groups, Indigenous groups and racialized minorities. Does that answer your question, Senator Forest?

[Translation]

Senator Forest: Yes. Basically, the shared goal — and this bill would contribute to it — is to increase efficiency with regard to the clients of these organizations. Our charities play an extremely important role in improving the situation of various vulnerable client groups. Can you show us how having a better idea of who runs these organizations can help increase the efficiency of Canada's charities?

million d'administrateurs différents qui travaillent pour 85 000 organismes de bienfaisance.

La sénatrice Marshall : D'accord, c'est noté.

Lorsque vous parlez de révoquer le statut d'organisme de bienfaisance si les renseignements ne sont pas fournis, pourquoi est-on allé jusqu'à la révocation du statut? Pourquoi ne commencerait-on pas par imposer une amende? Pourquoi n'y aurait-il pas quelque chose comme une punition progressive?

Mme Omidvar : La révocation par l'ARC du statut d'organisme de bienfaisance suit une progression par étapes. On appelle cela une lettre administrative. Alors, bien que j'utilise la révocation, il y a un processus établi à l'ARC. Aucun organisme de bienfaisance ne voit son statut révoqué à tort et à travers. L'ARC ne fait pas cela. En fait, d'après mon expérience, la révocation est souvent ordonnée après trois ou quatre années de négociations et d'améliorations relatives à la non-conformité, etc. C'est une étape importante. Mais la procédure administrative de celle-ci n'est pas immédiate.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup. Je poursuivrai un deuxième tour, s'il vous plaît. J'aurai d'autres questions à poser.

[Français]

Le sénateur Forest : Merci, sénatrice, de marrainer ce projet de loi important et nos meilleurs vœux d'anniversaire en cette journée.

Ma première question porte sur le fait que — et vous l'avez indiqué — Statistique Canada a fait, de son côté, un sondage qui était volontaire et qui mesurait plus de quatre critères, dont l'âge. Dans ce projet de loi, pourquoi se limiter aux quatre critères identifiés?

[Traduction]

Mme Omidvar : À ma connaissance, la Loi sur l'équité en matière d'emploi désigne quatre groupes qui doivent être mesurés. Sénateur Forest, je ne suis pas au courant pour ce qui est de l'âge, mais on mesure la participation au marché du travail des femmes, des membres de groupes de personnes en situation de handicap, des groupes autochtones et des minorités racisées. Est-ce que cela répond à votre question, sénateur Forest?

[Français]

Le sénateur Forest : Oui. Dans le fond, l'objectif que tout le monde poursuit, et ce projet de loi y contribuerait, c'est d'avoir une plus grande efficacité au niveau des clientèles de ces organismes. En fait, nos organismes de bienfaisance sont des acteurs excessivement importants pour améliorer la situation de différentes clientèles fragilisées. Pouvez-vous illustrer comment le fait d'avoir un meilleur portrait des gestionnaires de ces organismes peut contribuer à augmenter l'efficacité des organismes de bienfaisance au Canada?

[English]

Ms. Omidvar: I would say it will help us understand whether the directors, officers and trustees of Canada's charities are reflective of the diversity of the country, regions, communities and the sector. It is important to know this. Senator Forest, you likely sit on a board — I certainly do — of a charitable organization. Boards make incredibly important decisions. They set the mission. They are the ambassadors. They set investment policies and HR policies. They hire and fire people. They manage investment accounts that the charities may have. So it is important to know who these people are so that we get a picture of governance in this country. We already have a picture of corporate governance in this country, and I think it is time for us to put charities on the same path.

[Translation]

Senator Forest: Thank you.

[English]

Senator Smith: Happy birthday, senator. You look as young as ever.

Ms. Omidvar: Thank you.

Senator Smith: One of the concerns raised, for example, from smaller charitable organizations is that they often struggle to recruit board members, and, therefore, failure to complete the requirements set out in this bill could impact their charitable status. Could you provide some insight into this issue? Is this something you considered when drafting the bill? Is it a valid concern?

Ms. Omidvar: There is no requirement to do anything beyond report. There is no punishment for failure of anything but reporting, Senator Smith. That's all we are asking. This is not about quotas. This is not about saying that they must meet the employment equity designation as per their representation in the country or the labour force. All they are required to do is to report. There is no risk of any charity losing its charitable status for anything except non-compliance on reporting. Even that, as I explained to Senator Marshall, is a very long road.

Also, we should remember that, even though we have 85,000 charities, many of them are members of large sector organizations like Community Foundations of Canada, Imagine

[Traduction]

Mme Omidvar : Je dirais que ce portrait nous aidera à comprendre si les administrateurs, les dirigeants et les fiduciaires des organismes de bienfaisance du Canada reflètent la diversité du pays, des régions, des collectivités et du secteur. Il est important de le savoir. Sénateur Forest, vous siégez probablement au conseil d'administration — c'est certainement mon cas — d'un organisme de bienfaisance. Les conseils d'administration prennent des décisions extrêmement importantes. Ils établissent la mission. Leurs membres sont les ambassadeurs. Ils établissent les politiques relatives aux investissements et aux ressources humaines. Ils embauchent et congédient des gens. Ils gèrent les comptes de placement que les organismes de bienfaisance peuvent avoir. Il est donc important de savoir qui sont ces gens pour avoir une idée de la gouvernance au pays. Nous avons déjà un portrait de celle des entreprises du pays, et je pense que le moment est venu pour nous de mettre les organismes de bienfaisance sur la même voie.

[Français]

Le sénateur Forest : Merci.

[Traduction]

Le sénateur Smith : Bon anniversaire, sénatrice. Vous paraissez plus jeune que jamais.

Mme Omidvar : Merci.

Le sénateur Smith : L'une des préoccupations soulevées, par exemple, par les petits organismes de bienfaisance, c'est qu'ils ont souvent de la difficulté à recruter des membres du conseil d'administration et que, par conséquent, le non-respect des exigences énoncées dans le projet de loi pourrait avoir une incidence sur leur statut d'organisme de bienfaisance. Pourriez-vous nous éclairer sur cette question? Est-ce un fait dont vous avez tenu compte lorsque vous avez rédigé le projet de loi? S'agit-il d'une préoccupation valable?

Mme Omidvar : Il n'y a aucune obligation de faire autre chose que la déclaration. Il n'y a pas de punition pour le défaut de faire quoi que ce soit, mis à part la déclaration, sénateur Smith. C'est tout ce que nous demandons. Il n'est pas question de quotas. Il ne s'agit pas de dire qu'ils doivent respecter la désignation aux fins de l'équité en matière d'emploi selon leur représentation au pays ou au sein de la population active. Tout ce qu'ils sont tenus de faire, c'est la déclaration. Il n'y a aucun risque qu'un organisme de bienfaisance perde son statut pour quoi que ce soit d'autre que l'inobservation de l'exigence de déclaration. Même dans ce cas, comme je l'ai expliqué à la sénatrice Marshall, c'est un très long processus.

Il ne faut pas oublier non plus que, même s'il y a 85 000 organismes de bienfaisance, bon nombre d'entre eux sont membres de grands organismes sectoriels comme les Fondations

Canada, the Boys and Girls Clubs of Canada, which is an umbrella organization for all the boys and girls clubs. All these umbrella organizations will be supporting the charities in completing this additional step in their filing.

Senator Smith: Following up, could a more targeted approach, focusing on larger foundations or organizations, be more effective in achieving the bill's goals without overwhelming smaller charities? Is this a case of big versus small? Is that a factor?

Ms. Omidvar: There are 85,000 charities in Canada. This is one question. I recognize that Form T3010 is a complicated form to fill out. I have worked in charities, and I have experience on this. Most charities have an accountant who does their audited financial statements and who fills out these forms for them. Most charities will provide this information to their accountant, based on the information they collect.

I do not believe that small charities will be overly hampered, especially if they are supported by capacity-building efforts in the sector by the sector organizations. I think that has to be part of the deal here. We have to communicate clearly, if the bill comes into law, that this is about collection of data, not quotas. There is no fear for anything. We have to do that part.

Senator Smith: In your second reading speech, you highlighted the issue of "snow capping" in charitable organizations where diversity in lower roles does not translate to diversity in leadership positions. How do you see Bill S-279 addressing this issue substantially beyond just reporting, which is how the bill is currently worded? Are there specific accountability measures you would like to see implemented alongside in this bill?

Ms. Omidvar: You're perfectly right in recalling my observation about "snow capping." I believe very firmly that the sector is on side on diversity goals. It simply doesn't have the evidence. Once the evidence is there and an aggregate picture of governance diversity in the country is tabled by the minister, I believe charities will do what is correct and, with their own impetus and their own governance, will do what they feel is the correct thing to do based on their mission, their region and their community. Canada is a large country. There are charities in small towns and big towns. One has to be cognizant of the diversity of our country.

communautaires du Canada, Imagine Canada et les Clubs garçons et filles du Canada, qui est un organisme qui chapeaute tous les clubs d'enfants ou d'adolescents. Tous ces organismes-cadres aideront les organismes de bienfaisance à répondre à cette question supplémentaire dans leur formulaire de déclaration.

Le sénateur Smith : Dans la même veine, une approche plus ciblée, axée sur les grandes fondations ou organisations, pourrait-elle être plus efficace pour ce qui est d'atteindre les objectifs du projet de loi sans accabler les petits organismes de bienfaisance? Est-ce une affaire de grands organismes par rapport aux petits? S'agit-il d'un facteur?

Mme Omidvar : Il y a 85 000 organismes de bienfaisance au Canada. C'est une question. Je reconnais que le formulaire T3010 est compliqué à remplir. J'ai travaillé au sein d'organismes de bienfaisance, et j'ai de l'expérience à cet égard. La plupart de ces organismes ont un comptable qui prépare leurs états financiers vérifiés et qui remplit ces formulaires pour eux. La plupart des organismes de bienfaisance fournissent ces renseignements à leur comptable, en fonction de ceux qu'ils recueillent.

Je ne crois pas que cette exigence va gêner excessivement les petits organismes de bienfaisance, surtout si les organisations du secteur les soutiennent par des efforts de renforcement des capacités. Je pense que ce soutien doit faire partie de l'équation. Si le projet de loi entre en vigueur, nous devons communiquer clairement le fait que c'est une affaire de collecte de données, et non pas de quotas. Il n'y a rien à craindre. Nous devons le préciser.

Le sénateur Smith : Dans votre discours à l'étape de la deuxième lecture, vous avez mis l'accent sur le problème de « l'effet couche de neige » au sein des organismes de bienfaisance, où la diversité des titulaires de postes inférieurs ne se traduit pas par de la diversité au sein de la direction. À votre avis, comment le projet de loi S-279 réglera-t-il ce problème, au-delà des simples déclarations que prévoit son libellé actuel? Y a-t-il des mesures de responsabilisation particulières que vous aimeriez voir mises en œuvre en parallèle avec le projet de loi?

Mme Omidvar : Votre souvenir de mon observation au sujet de « l'effet couche de neige » est tout à fait exact. Je crois très fermement que le secteur souscrit aux objectifs de diversité. Il n'a tout simplement pas les données probantes. Une fois qu'elles seront là et que le ministre présentera un portrait d'ensemble de la diversité de la gouvernance au pays, je crois que les organismes de bienfaisance feront ce qui s'impose et, compte tenu de la dynamique et de la gouvernance qui leur sont propres, ce qu'ils estiment être la bonne chose à faire en fonction de leur mission, de leur région et de leur collectivité. Le Canada est un grand pays. Il y a des organismes de bienfaisance dans les petites et les grandes villes. Il faut être conscient de la diversité de notre pays.

I have not required a diversity plan to be tabled, for that very specific reason, Senator Smith. I want this bill to be incremental. I believe the charitable sector will do what is required. As I mentioned, the Canada Business Corporations Act went a step further and required a diversity plan. I do not believe that is necessary. You can question your witnesses in the other panels, but I believe very firmly that the sector will do the right thing after the data is available.

Senator Smith: Thank you.

Senator Galvez: Happy birthday, Senator Omidvar.

Senator Omidvar, congratulations. This bill that you have brought forward is a very elegant, simple way of bringing transparency to this important data that you are seeking to obtain. I have been also part of several NGOs and one for-profit organization board. Undoubtedly, having diverse boards can result in better decisions that represent the society and communities they serve.

I just want to have some clarification. I believe the goal of this bill is to increase transparency. As you said, corporate boards already declare this, so why not the charities sector. The idea is to make this data public. Ultimately, we want to promote some changes, and these changes will result from transparency. Who, according to you, will publish these results? Statistics Canada, the analytic polls or other NGOs that will tell us about the gaps in diversity in the charity boards?

Ms. Omidvar: Senator Galvez, thank you for that question; it's an important one.

The minister is required to table a report every year, in June, of aggregated data. You're an engineer. You know that when you have one set of data, you can look at it, you can analyze it and you can make some conclusions from it. I believe that is what will happen. Once the minister tables the report in both Houses of Parliament, the charities themselves will be able to see how well they measure up to national labour force participation data, regional data or even sectors. Data is like a pot of gold. You can look at it, analyze it, shine it and rub it, and it will always tell you a more detailed story based on how you look at it.

Senator Galvez: My colleague Senator Forest mentioned four criteria. Do you expect that, with time, this requested information will increase in order to obtain a better portrait, to

C'est pour cette raison très précise que je n'ai pas exigé le dépôt d'un plan de diversité, sénateur Smith. Je veux que ce projet de loi soit progressif. Je crois que le secteur de la bienfaisance fera ce qu'il faut. Comme je l'ai mentionné, la Loi canadienne sur les sociétés par actions est allée un peu plus loin et exigeait un plan de diversité. Je ne crois pas que ce soit nécessaire. Vous pourrez interroger les témoins des autres groupes, mais je crois fermement que le secteur fera ce qu'il faut une fois que les données seront disponibles.

Le sénateur Smith : Merci.

La sénatrice Galvez : Bon anniversaire, sénatrice Omidvar.

Sénatrice Omidvar, félicitations. Le projet de loi que vous avez présenté est une façon très élégante et simple d'assurer la transparence de ces données importantes que vous cherchez à obtenir. J'ai également fait partie de plusieurs organisations non gouvernementales — ou ONG — et du conseil d'administration d'un organisme à but lucratif. Il ne fait aucun doute que la diversité des conseils d'administration pourra donner lieu à de meilleures décisions qui représentent la société et les collectivités qu'ils servent.

J'aimerais seulement obtenir des précisions. Je crois que l'objectif du projet de loi est d'accroître la transparence. Comme vous l'avez dit, les conseils d'administration déclarent déjà cette information, alors pourquoi pas le secteur des organismes de bienfaisance? L'idée est de rendre ces données publiques. Au bout du compte, nous voulons promouvoir certains changements, et ces changements découleront de la transparence. Selon vous, qui publiera ces résultats? Statistique Canada, les sondages d'analyse ou d'autres ONG qui vont nous parler des lacunes au chapitre de la diversité des conseils d'administration des organismes de bienfaisance?

Mme Omidvar : Sénatrice Galvez, je vous remercie de poser cette question importante.

Le ministre est tenu de déposer chaque année, en juin, un rapport de données agrégées. Vous êtes ingénieure. Vous savez que, lorsqu'on a un ensemble de données, on peut l'examiner, l'analyser et en tirer des conclusions. Je crois que c'est ce qui arrivera. Une fois que le ministre aura déposé le rapport devant les deux Chambres du Parlement, les organismes de bienfaisance pourront se comparer aux données nationales, régionales ou même sectorielles sur la participation au marché du travail. Les données sont comme des pièces d'or. On peut les examiner, les analyser, les faire briller et les frotter, et elles raconteront toujours une histoire plus détaillée selon la façon dont on les regarde.

La sénatrice Galvez : Mon collègue, le sénateur Forest, a mentionné quatre critères. Vous attendez-vous à ce qu'au fil du temps, on demande de plus en plus de renseignements

achieve better transparency and to promote some needed changes needed in the sector?

Ms. Omidvar: Thank you, Senator Galvez; it's an important question.

This legislation is linked to employment equity law. When the employment equity law changes — I think we all expect it to be changed and revised in the next couple of years — the section of this bill would reflect the changes in employment equity law as made by the Government of Canada.

Senator Loffreda: Welcome to our committee, Senator Omidvar, and happy birthday. Congratulations on such a remarkable legacy that you have left here at the Senate. Good luck with your future endeavours.

I do agree that those who own the data own the future, so data is important.

I would like to discuss further the revocation and the May 30 letter that members of the Federal Nonprofit Data Coalition issued. It was addressed to senators, MPs and ministers. Members of the coalition support the intent of Bill S-279, including Imagine Canada who will appear during our second panel. However, as they write, they do not believe charities should be at risk of losing their status because they failed to provide the relevant data as stipulated in clause 3 of the bill. The coalition is calling for the bill to be amended.

What are your thoughts on this proposal? Are you receptive to their views, or do you maintain that reporting must be mandatory? There could be consequences for failing to comply with the requirement. I remind everyone that the Income Tax Act stipulates that the minister may revoke registration. It is not automatic. You discussed the details of that.

It is an important point and an important letter that was addressed to senators, MPs and ministers. I wish to have your thoughts on that.

Ms. Omidvar: Thank you, Senator Loffreda.

My aspiration was to give this bill some teeth. As you may know, the Canada Business Corporations Act, with the Bill C-25 revision that we approved in 2018, has no teeth. While some corporations report, others report flimsily or partially, and the picture is not very compelling in terms of gathering data. To ensure that we get compliance on the data requirements, I inserted this issue of revocation which, as I said, is a last, final step. However, Senator Loffreda, we are in committee hearings. If the sector believes that it should be more precisely spelled

afin d'obtenir un meilleur portrait, d'obtenir une meilleure transparence et de favoriser certains changements nécessaires dans le secteur?

Mme Omidvar : Merci, sénatrice Galvez; c'est une question importante.

Ce projet de loi est lié à la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Lorsque cette loi sera modifiée — je crois que nous nous attendons tous à ce qu'elle le soit au cours des prochaines années —, l'article du projet de loi reflétera les modifications apportées par le gouvernement du Canada au droit régissant l'équité en matière d'emploi.

Le sénateur Loffreda : Bienvenue au comité, sénatrice Omidvar, et bon anniversaire. Félicitations pour l'héritage remarquable que vous nous avez laissé au Sénat. Bonne chance dans vos projets ultérieurs.

Je suis d'accord pour dire que les personnes qui possèdent les données possèdent l'avenir, alors les données sont importantes.

J'aimerais approfondir la question de la révocation et de la lettre du 30 mai que les membres de la Coalition pour les données fédérales sur le secteur à but non lucratif ont publiée. Elle s'adressait aux sénateurs, aux députés et aux ministres. Les membres de la coalition appuient l'intention du projet de loi S-279, y compris Imagine Canada, dont un représentant comparaitra au sein de notre deuxième groupe de témoins. Cependant, au moment où ils écrivent, ils ne croient pas que les organismes de bienfaisance devraient risquer de perdre leur statut parce qu'ils n'ont pas fourni les données pertinentes, comme le prévoit l'article 3 du projet de loi. La coalition demande que le projet de loi soit amendé.

Que pensez-vous de cette proposition? Êtes-vous réceptive à leur point de vue ou maintenez-vous que la déclaration doit être obligatoire? Le non-respect de cette exigence pourrait entraîner des conséquences. Je rappelle que la Loi de l'impôt sur le revenu prévoit que le ministre peut révoquer l'enregistrement. Ce n'est pas automatique. Vous avez discuté des détails.

C'est un point important et une lettre importante qui a été adressée aux sénateurs, aux députés et aux ministres. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Mme Omidvar : Merci, sénateur Loffreda.

Je voulais donner du mordant au projet de loi. Comme vous le savez peut-être, la Loi canadienne sur les sociétés par actions, avec la révision du projet de loi C-25 que nous avons approuvée en 2018, n'a aucun mordant. Bien que certaines entreprises effectuent la déclaration, d'autres le font faiblement ou partiellement, et le tableau n'est pas très convaincant sur le plan de la collecte des données. Afin de nous assurer que les exigences en matière de données sont respectées, j'ai inséré la question de la révocation qui, comme je l'ai dit, est une dernière

out that administrative steps should be taken to deal with non-compliance, of course, I would be open to that, as I hope would the committee.

Senator Loffreda: Thank you for that response.

Another question: I reviewed the findings of the Special Senate Committee's electronic consultation exercise. As you may recall, Question 9 in the survey dealt with governance-related challenges. It asked respondents to indicate how concerning four different governance-related challenges were for their organization. Only 18% of respondents surveyed said that ensuring diversity among board members and senior staff is very concerning. How concerning is it to you that only 18% of respondents are worried about the diversity of their boards and senior staff? That is a low number. Do you think the result is attributed to the lack of awareness? Do Canadian charities need to be reminded of the business case for diversity and the associated benefits and advantages? We both know. I sat on 21 boards before being nominated to the Senate. I believe in diversity, but I am surprised by that result.

Ms. Omidvar: I was surprised by it, too. During witness testimony at the Senate Charities Committee, in comparison to the 18%, we heard that there were concerns about diversity in the charitable sector, which is why the recommendation made its way into the report.

Part of that lack of awareness may come from a sense that it's not important or it's not necessary. It may come from the charity's location. It may come from ethno-specific groups who have no concern partially about representation. The Senate Charities Committee used that question as a jumping-off point but not as evidence.

Senator Loffreda: Thank you.

Senator MacAdam: It's nice to see you again, Senator Omidvar. Happy birthday. Thank you for being with us today.

I was reading the government's response in 2021 to the report of the Special Senate Committee on the Charitable Sector, specifically their response to Recommendation 8, upon which, as you said in your speech at second reading, Bill S-279 is based. It states that while the government supported the recommendation, the former minister mentions the role of the ACCS, the Advisory Committee on the Charitable Sector, which I understand is a consultative forum for the Government of Canada to

étape. Toutefois, sénateur Loffreda, nous sommes en comité. Si le secteur estime qu'il faudrait énoncer de façon plus précise que des mesures administratives devraient être prises pour régler les cas de non-conformité, bien sûr, je serais ouverte à cette idée, tout comme le comité, je l'espère.

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie de cette réponse.

Autre question : j'ai examiné les conclusions de l'exercice de consultation électronique du Comité sénatorial spécial. Comme vous vous en souvenez peut-être, la question 9 du sondage portait sur les défis liés à la gouvernance. On a demandé aux répondants d'expliquer en quoi quatre défis différents liés à la gouvernance étaient préoccupants pour leur organisation. Seulement 18 % des répondants ont dit qu'il est très préoccupant d'assurer la diversité parmi les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Dans quelle mesure êtes-vous préoccupée par le fait que seulement 18 % des répondants s'inquiètent de la diversité au sein de leurs conseils d'administration et chez leurs cadres supérieurs? C'est peu. Pensez-vous que le résultat est attribuable au manque de sensibilisation? Faut-il rappeler aux organismes de bienfaisance canadiens l'argument en faveur de la diversité ainsi que les avantages qui sont associés à celle-ci? Nous le savons tous les deux. J'ai siégé à 21 conseils d'administration avant d'être nommé au Sénat. Je crois en la diversité, mais je suis surpris de ce résultat.

Mme Omidvar : Il m'a surprise, moi aussi. Lors des témoignages devant le Comité sénatorial sur le secteur de la bienfaisance, comparativement aux 18 %, nous avons entendu dire qu'il y avait des préoccupations au sujet de la diversité dans ce secteur, et c'est pourquoi la recommandation a été intégrée au rapport.

Une partie de ce manque de sensibilisation vient peut-être du sentiment que ce n'est pas important ou nécessaire. Il pourrait provenir de l'emplacement de l'organisme de bienfaisance. Il peut provenir de groupes ethnospécifiques qui ne se préoccupent pas du tout de la représentation. Le Comité sénatorial sur le secteur de la bienfaisance s'est servi de cette question comme point de départ, mais pas en tant que donnée probante.

Le sénateur Loffreda : Merci.

La sénatrice MacAdam : Je suis heureuse de vous revoir, sénatrice Omidvar. Bon anniversaire. Merci d'être des nôtres aujourd'hui.

Je lisais la réponse du gouvernement, rédigée en 2021, au rapport du Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance, plus précisément sa réponse à la recommandation 8, sur laquelle, comme vous l'avez dit dans votre discours à l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi S-279 est fondé. Bien que le gouvernement ait appuyé la recommandation, dans la réponse, l'ancienne ministre mentionne le rôle du CCSB, le Conseil consultatif sur le secteur de la bienfaisance, qui, si

engage in meaningful dialogue with the charitable sector. The government's response states that it will ask ACCS to consider conducting further study on this issue, and if ACCS decides to examine the issue, the Canada Revenue Agency will review and consider any resulting recommendations.

Do you know if further study or review occurred? What recommendations or key takeaways may have come out of that process?

Ms. Omidvar: Thank you.

You are hearing later on from Bruce MacDonald who was on the first version of the ACCS. We had a meeting with the CRA. The advisory committee advises; it doesn't make the law. In fact, the CRA doesn't make the law. It is the Minister of Finance who makes the law.

It had been my hope that I could just go to the minister for CRA and that we could, through regulations, add another question to the T3010, but that is, in fact, not possible. The Income Tax Act needs to be changed in order to add a question of this kind to the T3010.

I don't know their recommendations on diversity in the sector. They have reconstituted after a two-year hiatus. Perhaps you would ask Mr. MacDonald that question.

Senator MacAdam: Thank you.

Ms. Omidvar: Senator MacAdam, I should also say they make recommendations. Those recommendations are not necessarily followed. The law becomes the law for everyone.

Senator MacAdam: I wonder about the administrative burden on the charities to fulfill these new reporting requirements. Do you have any information on that or anything that you could share?

Ms. Omidvar: I have heard from charities, especially from some smaller charities, that this would add to their burden. The T3010 is not a simple form to fill out, but it does add one question, and the question goes like this, as I'm imagining it: How many directors do you have? Number of directors gets filled in. How many fit the definition of employment equity designated groups? There would be four boxes. That's what they would have to do.

Of course, there are directors, officers and trustees who may choose not to self-disclose. That is privacy law. The charity can only disclose the response it gets from the director. That would be the question.

J'ai bien compris, est un forum consultatif permettant au gouvernement du Canada d'engager un dialogue constructif avec le secteur de la bienfaisance. Dans sa réponse, le gouvernement dit qu'il demandera au CCSB d'envisager de mener une étude plus approfondie sur cette question, et si le CCSB décide d'examiner la question, l'Agence du revenu du Canada examinera et étudiera les recommandations qui en résulteront.

Savez-vous s'il y a eu d'autres études ou examens? Quels sont les recommandations ou les principaux points à retenir de ce processus?

Mme Omidvar : Merci.

Vous entendrez plus tard Bruce MacDonald, qui a siégé à la première version du CCSB. Nous avons eu une rencontre avec l'ARC. Le conseil consultatif donne des conseils; il ne fait pas la loi. De fait, ce n'est pas l'ARC qui fait la loi. C'est le ministre des Finances qui fait les lois.

J'avais espéré que je pourrais simplement m'adresser à la ministre responsable de l'ARC et que nous pourrions, par voie réglementaire, ajouter une autre question au formulaire T3010, mais c'est impossible. Il faut modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour ajouter une question de ce genre à ce formulaire.

Je ne connais pas les recommandations du conseil concernant la diversité dans le secteur. Il s'est reconstitué après une pause de deux ans. Vous pourriez peut-être poser cette question à M. MacDonald.

La sénatrice MacAdam : Merci.

Mme Omidvar : Sénatrice MacAdam, je devrais également dire que ce conseil formule des recommandations. On ne les suit pas nécessairement. La loi devient la loi pour tout le monde.

La sénatrice MacAdam : Je m'interroge sur le fardeau administratif que représentent pour les organismes de bienfaisance les nouvelles exigences en matière de déclaration. Avez-vous des renseignements à ce sujet ou quoi que ce soit dont vous pourriez nous faire part?

Mme Omidvar : J'ai entendu des représentants d'organismes de bienfaisance, surtout des plus petits, affirmer que ces exigences alourdiraient leur fardeau. Le formulaire T3010 n'est pas simple à remplir, mais le projet de loi ajoute une question, et c'est la suivante, comme je l'imagine : combien d'administrateurs avez-vous? On inscrit le nombre d'administrateurs. Combien correspondent à la définition des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi? Il y aurait quatre cases. Voilà ce qu'ils auraient à faire.

Bien sûr, il y a des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires qui peuvent choisir de ne pas s'autodéclarer. C'est la Loi sur la protection des renseignements personnels. L'organisme de bienfaisance ne peut divulguer que la réponse qu'il reçoit de l'administrateur. Ce serait cela la question.

I submit to you that, with support from the sector organizations like Imagine Canada, Community Foundations of Canada and Philanthropic Foundations Canada, that enough capacity could be built so that no extraordinary amount of burden would be added to the charitable sector.

The charitable sector, when they talked to us, have been at the forefront of aspirations on diversity and inclusion. I am part of the community. I read the blogs. I read the newsletters. They have been extremely concerned about charitable funding to Indigenous and Black organizations, regardless of where they are in Canada. It is their aspiration. I think this is their way of walking the talk.

Senator MacAdam: Thank you.

[Translation]

Senator Dalphond: Happy birthday, dear colleague. It's just one more day, but a day that we're starting to miss you.

My question concerns the data. The proposal is for an annual report by the minister, tabled in both houses, that provides raw data on the number of trustees, directors and officers of foundations across the country. The risk with statistics is that the broader and more general their scope, the less information they provide and the more they can hide. I was wondering whether the data should be released in a more regional form, for example, by territory or province. This would show whether some regions are making more progress and others less progress, while preserving the desired anonymity. What are your thoughts on this?

[English]

Ms. Omidvar: I think it is perfectly possible that, once national aggregated data is available, it can be further disaggregated by region, by sector and by mission, whatever you may call it. That is certainly going to be possible, I hope, Senator Dalphond.

Senator Dalphond: Since it is an "S" bill, if we are doing an amendment, that is something that you would not be opposed to, I understand.

Ms. Omidvar: No, I would not be opposed to it.

Senator Dalphond: Thank you.

You have also referred to no diversity plan, contrary to the CBCA, so should we also ask the question: Do you have a diversity plan? Just a question, not make it compulsory, but in the response from these organizations, that they also provide data about the existence, or not, of a diversity plan?

Je vous dirais qu'avec l'appui d'organisations du secteur comme Imagine Canada, les Fondations communautaires du Canada et Fondations philanthropiques Canada, on pourrait renforcer les capacités suffisamment pour ne pas ajouter au fardeau du secteur de la bienfaisance.

Ses représentants, lorsqu'ils nous ont parlé, étaient à l'avant-garde des aspirations en matière de diversité et d'inclusion. Je fais partie de la communauté. J'ai lu les blogs. J'ai lu les bulletins. Ils sont extrêmement préoccupés par les dons de bienfaisance versés aux organismes autochtones et noirs, peu importe où ils se trouvent au Canada. C'est leur aspiration. Je pense que c'est leur façon de joindre le geste à la parole.

La sénatrice MacAdam : Merci.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Bon anniversaire, chère collègue. Ce n'est qu'une journée de plus, mais c'est une journée où vous commencez à nous manquer.

Ma question porte sur les données. Ce qui est proposé, c'est un rapport annuel par le ministre, déposé dans les deux Chambres, qui donne les données brutes sur le nombre de fiduciaires, d'administrateurs et de dirigeants des fondations de façon générale dans tout le pays. Le danger des statistiques, c'est que plus elles sont larges et générales, moins elles nous donnent d'informations et plus elles peuvent cacher des choses. Je me demandais si les données ne devraient pas être publiées sous forme plus régionale, par exemple par territoire ou par province, pour montrer s'il y a des régions où il y a davantage de progrès et d'autres régions où il y en a moins, tout en préservant l'anonymat que vous cherchez à préserver. Qu'est-ce que vous pensez de cela?

[Traduction]

Mme Omidvar : Je pense qu'il est tout à fait possible qu'une fois que les données nationales agrégées seront disponibles, on puisse les ventiler par région, par secteur et par mission, peu importe comment vous les appelez. Ce sera certainement possible, j'espère, sénateur Dalphond.

Le sénateur Dalphond : Puisqu'il s'agit d'un projet de loi « S », si on apporte un amendement, vous ne vous y opposeriez pas, si j'ai bien compris.

Mme Omidvar : Non, je ne m'y opposerais pas.

Le sénateur Dalphond : Merci.

Vous avez également dit qu'il n'y avait pas de plan de diversité, contrairement à la Loi canadienne sur les sociétés par action — ou LCSA —, alors devrions-nous également poser la question suivante : avez-vous un plan de diversité? Une simple question, ne pas rendre cela obligatoire, mais dans la réponse de

Ms. Omidvar: I don't believe that requiring charities to table a diversity plan would be a good amendment or a good requirement in this bill. As I said, the sector is already in aspiration on the side of diversity. It needs the evidence to make sure that the aspirations are followed by policy.

I think it would also add an extraordinary burden to charities. Remember, unlike corporations, charities do not have HR departments. They do not have people who are responsible just for compliance with the government. I believe that would be a super onerous step and I would highly recommend against it.

Also I should ask, Senator Dalphond, you likely know this: What good do these diversity plans do in the CBCA? They are put on a shelf and never looked at.

Senator Dalphond: Thank you.

Senator Kingston: Happy birthday, Senator Omidvar. I am glad to see you again this week. It is good.

I will ask a question based on some information we received created by Imagine Canada. New Brunswick was pulled out of that, so it was of particular interest to me. In terms of the disaggregation of data, not all charities — and I will put that in quotation marks — are created equal. Imagine Canada points out that there are community non-profits, business non-profits and government non-profits. I am wondering if you are concerned or if the sector is concerned about the differences between the types of charities, if you will, in terms of their ability or their aspiration to create the diverse environment that we need.

Ms. Omidvar: This bill only applies to registered charities who have been registered by the Government of Canada, who have the privilege — an extraordinary privilege, I should add — of receipting gifts given to them by individuals which can be applied against their taxes. It does not apply to not-for-profits. It does not apply to social purpose organizations or any other organizations — only to the 85,000 registered charities.

Senator Kingston: Universities, for instance, have charitable status and, therefore, they are in a different category, in my mind, in terms of capacity to do some things than the smaller charities would be. What would your comments be on that?

ces organisations, qu'elles fournissent également des données sur l'existence ou l'inexistence d'un plan de diversité?

Mme Omidvar : Je ne crois pas que le fait d'obliger les organismes de bienfaisance à déposer un plan de diversité serait un bon amendement ou une bonne exigence dans ce projet de loi. Comme je l'ai dit, le secteur aspire déjà à la diversité. Il a besoin de données probantes pour s'assurer que les aspirations sont suivies de politiques.

Selon moi, cette obligation aurait aussi pour effet d'alourdir incroyablement le fardeau des organismes de bienfaisance. N'oubliez pas que, contrairement aux sociétés, ils n'ont pas de service des ressources humaines. Ils n'ont pas d'employés qui sont uniquement responsables de la conformité avec le gouvernement. Je crois que ce serait une mesure très onéreuse, et je recommanderais fortement que l'on ne la prenne pas.

Je devrais aussi vous demander, sénateur Dalphond, et vous connaissez probablement la réponse : à quoi servent les plans de diversité prévus dans la LCSA? On les met sur une tablette et on ne les regarde jamais.

Le sénateur Dalphond : Merci.

La sénatrice Kingston : Bon anniversaire, sénatrice Omidvar. Je suis heureuse de vous revoir cette semaine. J'en suis ravie.

Je vais poser une question en fonction de certains renseignements que nous avons reçus et qui ont été créés par Imagine Canada. Le Nouveau-Brunswick en a été exclu, et cela m'a donc particulièrement intéressé. Pour ce qui est de la désagrégation des données, les organismes de bienfaisance ne naissent pas tous égaux, entre guillemets. Imagine Canada signale qu'il y a des organismes communautaires sans but lucratif, des entreprises sans but lucratif et des organismes gouvernementaux sans but lucratif. Je me demande si vous ou les gens du secteur êtes préoccupés par les différences entre les types d'organismes de bienfaisance, si on veut, en ce qui concerne leur capacité ou leur aspiration à créer l'environnement diversifié dont nous avons besoin.

Mme Omidvar : Le projet de loi ne s'applique qu'aux organismes de bienfaisance enregistrés par le gouvernement du Canada et qui ont le privilège — un privilège extraordinaire, devrais-je ajouter — de recevoir des dons que des particuliers leur ont versés, lesquels peuvent être déduits de leurs impôts. Il ne vise pas les organismes sans but lucratif. Il s'applique non pas aux organismes à vocation sociale ou à toute autre organisation, mais seulement aux 85 000 organismes de bienfaisance enregistrés.

La sénatrice Kingston : Les universités, par exemple, ont le statut d'organisme de bienfaisance et, par conséquent, elles font partie d'une catégorie distincte, à mon avis, pour ce qui est de la capacité de faire certaines choses, contrairement aux petits

Ms. Omidvar: Universities are charities, so they would have to report out if this bill comes to law.

Your question relates in some sense to the question Senator Dalphond had. National data could be disaggregated. For example, Universities Canada may want to take a look at the governance of the universities and colleges in Canada. It is not a small pool, but it is not a huge pool either.

I have to also insist that in no case should confidentiality be impinged. This is not about naming and shaming. It is about gathering evidence. If the disaggregation is done responsibly, and I imagine CRA would have a role in how it is disaggregated or what data is provided for further analysis, I hope that kind of disaggregation leads to wisdom and from wisdom to action.

Senator Kingston: Thank you.

Senator Ross: Good morning, and let me add my birthday wishes to all the others you have received today. It's great to see you this morning.

When I was previously employed with the Fredericton Chamber of Commerce, we were a founding member of the 50-30 Challenge. As of this week, there are nearly 3,000 organizations that have signed on to this challenge, which is positive but not a huge number. Do you believe that, although this is only a reporting and data collection, that the next steps will be quota and goals such as those espoused by the 50-30 Challenge? Is your ultimate hope that the regulation of composition and board structure will happen?

Ms. Omidvar: Senator Ross, it is lovely to see you too. Thank you to all of you for the warm birthday greetings.

I hate the word "quotas." This is not about quotas. If anything, it may lead to charities setting themselves a target and moving towards that target over timelines. It may lead to charities adjusting their policies — for instance, whether or not they have a nominations committee., or they may want to take a look at term limits. The guts and glory of who gets appointed lie in the governance policies of those organizations. The sector may choose itself to set a challenge, 50-30, whatever it may be, and move itself along that line, but the bill does not.

Senator Ross: As a follow-up, yes, I agree, the 50/30 Challenge is definitely aspirational. I found in our organization that it actually did change the behaviour of our

organismes de bienfaisance. Quels seraient vos commentaires à ce sujet?

Mme Omidvar : Les universités sont des organismes de bienfaisance, alors elles devront effectuer la déclaration si le projet de loi est adopté.

Dans un certain sens, votre question est à celle du sénateur Dalphond. Les données nationales pourraient être désagrégées. Par exemple, Universités Canada pourrait vouloir examiner la gouvernance des universités et des collèges au Canada. Ce n'est pas un petit bassin, mais ce n'en est pas un grand non plus.

Je dois également insister sur le fait que la confidentialité ne devrait en aucun cas être compromise. Il ne s'agit pas de dénoncer et d'humilier. Il s'agit de recueillir des données probantes. Si la désagrégation est faite de façon responsable, et j'imagine que l'ARC aura un rôle à jouer dans la façon dont elles seront désagrégées ou quant aux données qui seront fournies aux fins d'une analyse plus approfondie... j'espère que ce genre de désagrégation permettra de tirer une leçon qui pourra ensuite être appliquée.

La sénatrice Kingston : Merci.

La sénatrice Ross : Bonjour, et permettez-moi d'ajouter mes vœux d'anniversaire à tous les autres que vous avez reçus aujourd'hui. C'est formidable de vous voir ce matin.

Lorsque j'étais à l'emploi de la Chambre de commerce de Fredericton, nous étions un membre fondateur du Défi 50-30. Cette semaine, nous en étions à près de 3 000 organisations qui ont accepté de relever ce défi, ce qui est positif, mais pas énorme. Croyez-vous que, même s'il ne s'agit que d'une déclaration et d'une collecte de données, les prochaines étapes seront des quotas et des objectifs comme ceux que préconise le Défi 50-30? Espérez-vous que la réglementation de la composition et de la structure du conseil d'administration se concrétisera?

Mme Omidvar : Sénatrice Ross, je suis ravie de vous voir. Merci à vous tous pour vos bons vœux d'anniversaire.

Je déteste le mot « quotas ». Il ne s'agit pas de quotas. En fait, cette mesure pourrait amener les organismes de bienfaisance à se fixer un objectif et à l'atteindre au fil du temps. Elle pourrait les amener à modifier leurs politiques... par exemple, s'ils sont dotés ou non d'un comité des candidatures, ou bien ils pourraient envisager de limiter la durée des mandats. Le cœur et la gloire des personnes qui sont nommées résident dans les politiques de gouvernance de ces organismes. Le secteur pourra décider lui-même de lancer un défi, 50-30, quel qu'il soit, et de s'engager sur cette voie, mais pas le projet de loi.

La sénatrice Ross : À titre de suivi, oui, je suis d'accord; certes, le Défi 50/30 est ambitieux. J'ai constaté au sein de notre organisation qu'il avait modifié le comportement et les objectifs

nominating committee and the goals of our nominating committee. It changed the composition of our board quite drastically I might add. Even though that is not the purpose of this bill, I would ask if it is your hope that that is what it will eventually accomplish.

Ms. Omidvar: Yes.

Senator Ross: Peter Drucker said, “If you can’t measure it, you can’t improve it.”

Ms. Omidvar: You said it, senator. You are absolutely right. That is my aspiration.

Senator Ross: Thank you very much.

Senator Pate: Thank you for drawing attention to this, Senator Omidvar, as just one facet of your important work here in the Senate.

I’d like to pull us to a slightly different part of this, given that this is aspirational. Prior to being in the Senate, most of my working life, as you know, was also in the charitable sector and with organizations that aspired to not just “snow capping,” in the way that you have described it, but also have more women involved and have more diversity writ large.

Friday, I was meeting with an organization that is struggling to attract folks to the work that they are doing. Small organizations are often serving groups that are not always the most popular, not big groups like Imagine Canada or other large charities but some of the smaller ones who are actually working hard to try to diversity and are using creative ways but do not have the resources to bring in the folks who they want to have on their board as part of their governance. Some are using things like advisory bodies. Some are occasionally hiring individuals, if they have funds, but often, they are limited by their scope and their lack of resources. I do not know if you have any comments on that or how you would see this type of measure assisting those smaller organizations in particular.

Ms. Omidvar: You are absolutely right. Sometimes the will is there, but it is hard to find people. I admit that.

Many years ago, in the city of Toronto, I launched an initiative where we gathered the names of qualified candidates from visible minorities and other employment-seeking groups. We had a website. Boards would apply. There would be some kind of a board-matching process. I am not sure that initiative exists, but exists in Toronto in a different way, led by a different institution. It could well be that from this initiative, there is a national

de notre comité des candidatures. Je pourrais ajouter que ce défi a changé la composition de notre conseil d’administration de façon assez radicale. Même si ce n’est pas l’objet du projet de loi, j’aimerais savoir si vous espérez que ce soit le résultat qu’il finira par produire.

Mme Omidvar : Oui.

La sénatrice Ross : Peter Drucker a dit qu’on ne peut pas améliorer ce qu’on ne peut pas mesurer.

Mme Omidvar : Vous l’avez dit, madame la sénatrice. Vous avez tout à fait raison. C’est mon aspiration.

La sénatrice Ross : Merci beaucoup.

La sénatrice Pate : Sénatrice Omidvar, je vous remercie d’attirer l’attention sur le fait qu’il ne s’agit que d’une des facettes de votre important travail au Sénat.

J’aimerais que nous abordions un volet légèrement différent de la question, étant donné qu’il s’agit d’une aspiration. Avant d’être au Sénat, j’ai moi aussi passé la plus grande partie de ma vie professionnelle, comme vous le savez, dans le secteur de la bienfaisance et au sein d’organisations qui aspiraient non seulement à éviter « l’effet couche de neige », comme vous l’avez décrit, mais aussi à faire participer plus de femmes et à accroître la diversité en général.

Vendredi, j’ai rencontré une organisation qui a du mal à attirer des gens vers le travail qu’elle fait. Les petites organisations servent souvent des groupes qui ne sont pas toujours les plus populaires, pas de grands groupes comme Imagine Canada ou d’autres grands organismes de bienfaisance, mais certains des plus petits qui triment dur pour essayer d’atteindre la diversité et qui emploient des moyens créatifs, mais qui n’ont pas les ressources nécessaires pour faire venir les gens qu’ils veulent avoir au sein de leur conseil d’administration dans le cadre de leur gouvernance. Certains ont recours à des organismes consultatifs. D’autres embauchent occasionnellement des personnes, s’ils ont les fonds nécessaires, mais, souvent, ils sont limités par leur portée et leur manque de ressources. Je ne sais pas si vous avez des commentaires à faire à ce sujet ou si vous pensez que ce genre de mesure aiderait ces petits organismes en particulier.

Mme Omidvar : Vous avez tout à fait raison. Parfois, la volonté est là, mais il est difficile de trouver des gens. Je l’admets.

Il y a de nombreuses années, à Toronto, j’ai lancé une initiative dans le cadre de laquelle nous avons recueilli les noms de candidats qualifiés appartenant à des minorités visibles et à d’autres groupes en quête d’emploi. Nous avions un site Web. Des conseils d’administration présentaient des demandes. Il y avait une sorte de processus de jumelage avec les conseils d’administration. Je ne suis pas certaine que cette initiative

database that is structured along these lines. That would be a program initiative. That would not be legislation, of course. I can imagine that A will equal to B will equal to C.

You raise a good point. There are many charities that struggle to find qualified directors and struggle to find qualified directors from designated groups. There must be ways. We must find these ways to locate them and make the match.

Senator Pate: Thank you.

Senator Senior: Thank you, Senator Omidvar, for being a champion of the sector, from which I also hail, for so long. Of course, I also extend my warm birthday greetings to you.

As someone who has sat on many boards, chaired some and led some as a staff member, this has also been a true passion of mine in terms of diversifying not only the organizations I worked within but also the sector I served in. Some of them, despite my presence, also had the sort of “white capped” effect, if you will. I would say that I have had moments of disappointment and possibly even shed a few tears in my efforts to diversify some of these organizations, some of them being national, some being federations, but also working within member kinds of organizations. I know the struggle well. I see Bill S-279 as a gentle way of helping organizations who aspire to diversify their leadership.

Thinking of Senator Pate’s question around how to help organizations, I’ve found sometimes it is a slight twist in how we look for people to sit on our boards. Instead of elbowing a friend to say, “Will you come to sit on my board?” perhaps it is sourcing from the very people we serve. The effect has been that we serve diverse populations, but we do not necessarily see them as a source to attract board members. Could you speak to that in terms of organizations thinking differently about how they can actually diversify their leadership?

Ms. Omidvar: Thank you, Senator Senior. There is no doubt in my mind that you will be a terrific champion for the sector in your significant tenure in the future.

I think you are talking about lived experience. I believe it is important to bring lived experience into the boardroom and into governance decisions, but that is really a function of the maturity of a board. I cannot capture that in this legislation. I can only capture employment equity designations in this legislation.

existe, mais elle existe à Toronto sous une forme différente, sous la direction d’une autre institution. Il se peut fort bien que, dans le cadre de cette initiative, on ait tenu une base de données nationale structurée en ce sens. Il s’agissait d’une initiative de programme. Ce n’était pas une loi, bien entendu. Je peux imaginer que A sera égal à B qui sera égal à C.

Vous soulevez un bon point. De nombreux organismes de bienfaisance ont du mal à trouver des administrateurs qualifiés et des membres de groupes désignés. Il doit y avoir des moyens. Nous devons trouver ces moyens de les trouver et de les jumeler.

La sénatrice Pate : Merci.

La sénatrice Senior : Je vous remercie, sénatrice Omidvar, d’être une championne du secteur, dont je proviens moi aussi et où j’ai œuvré pendant très longtemps. Bien sûr, je vous transmets également mes meilleurs vœux d’anniversaire.

J’ai siégé à de nombreux conseils d’administration, en ai présidé certains et en ai dirigé d’autres en tant que membre du personnel, et j’avais moi aussi pour véritable passion de diversifier non seulement les organismes au sein desquels je travaillais, mais aussi le secteur dans lequel je servais. Certains d’entre eux, malgré ma présence, produisaient l’effet « couche de neige », pour ainsi dire. Je dirais que j’ai eu des moments de déception et que j’ai peut-être même versé quelques larmes en m’efforçant de diversifier certains de ces organismes, dont certains sont nationaux, d’autres sont des fédérations, mais j’ai aussi travaillé au sein d’organisations membres. Je connais bien la lutte. Je vois le projet de loi S-279 comme une façon douce d’aider ceux qui aspirent à diversifier leur direction.

En ce qui concerne la question de la sénatrice Pate sur la façon d’aider les organismes, j’ai parfois constaté qu’il faut modifier légèrement la façon dont nous cherchons à amener des gens à siéger à nos conseils d’administration. Au lieu de donner un coup de coude à un ami en lui disant « Veux-tu siéger à mon conseil d’administration? », peut-être qu’il faut trouver des gens parmi ceux-là mêmes que nous servons. L’effet a été que nous servons des populations diversifiées, mais que nous ne les considérons pas nécessairement comme une source dans laquelle puiser des membres des conseils d’administration. Pourriez-vous nous en parler du point de vue des organismes qui adoptent un autre mode de pensée quant aux façons dont ils peuvent diversifier leur direction?

Mme Omidvar : Merci, sénatrice Senior. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que vous serez une formidable championne du secteur au cours de votre mandat important dans l’avenir.

Je pense que vous parlez de l’expérience vécue. Je crois qu’il est important d’apporter de l’expérience vécue au sein des conseils d’administration et dans les décisions de gouvernance, mais cela dépend vraiment de la maturité du conseil d’administration. Je ne peux pas l’inclure dans le projet de loi. Je

When the data is available and people start thinking about these things, digging deeper and informing themselves, they may well come to the conclusion that if they are a youth-serving organization, for goodness' sake, they need to have young people on the board, or if they are an organization serving single mothers, I think it is pretty natural that you would want to have single mothers on the board. Some of these conclusions have been made already. I know many boards who have that as a policy, but I think there are many more who do not.

Again, after the data is available, it will lead to a reflection on governance policies, and hopefully, Senator Senior, people like you will travel the country talking about the kinds of changes in governance policies that need to be made in order to have a board that is reflective of the community and the people they serve.

Senator Senior: Thank you.

[*Translation*]

The Chair: Thank you, Ms. Omidvar.

I have a question that you already answered in part. What's the next step? I gather that you're focusing on policies, non-coercive elements and incentives using the information provided.

However, I'm trying to think, because I've served in a number of different types of foundations in my area. I'm thinking of — pardon the expression — my gang from the Knights of Columbus, an all-male organization recognized as a charity. They'll see this practice and worry about whether they'll need to expand or whether they'll lose their charitable registration number. I have a feeling that they'll see the whole thing as a slippery slope.

Could you comment on this for my friends, the Knights of Columbus?

[*English*]

Ms. Omidvar: Thank you, Senator Carignan. The Knights of Columbus is, yes, a storied institution, indeed.

As I have said previously, and let me restate this in no uncertain terms: All you are required to do is provide the data. Your data, your organization's name and your organization's

ne peux qu'y saisir les désignations d'équité en matière d'emploi.

Lorsque les données seront disponibles et que les gens commenceront à réfléchir à ces choses, à creuser plus et à s'informer, ils pourraient bien en arriver à la conclusion que, s'ils sont un organisme au service des jeunes, pour l'amour du ciel, ils ont besoin que des jeunes siègent au conseil d'administration, ou bien, s'il s'agit d'une organisation au service des mères célibataires, je pense qu'il est assez naturel de souhaiter que des mères célibataires siègent au conseil d'administration. Certaines de ces conclusions ont déjà été tirées. Je connais de nombreux conseils qui ont adopté cette politique, mais je pense qu'il y en a beaucoup d'autres dont ce n'est pas le cas.

Encore une fois, une fois que les données seront disponibles, elles mèneront à une réflexion sur les politiques de gouvernance, et il est à espérer, sénatrice Senior, que des gens comme vous parcourront le pays pour parler des changements qu'il faut apporter aux politiques de gouvernance afin que les conseils d'administration soient à l'image de la collectivité et des gens qu'ils servent.

La sénatrice Senior : Merci.

[*Français*]

Le président : Merci, madame Omidvar.

J'ai une question à laquelle vous avez déjà répondu en partie : quelle est la prochaine étape? Selon ce que je comprends, vous parlez plutôt de politiques, d'éléments non coercitifs et d'incitations en utilisant l'information qui sera donnée.

Toutefois, j'essaie de penser, parce que j'ai siégé à plusieurs fondations de différents genres dans ma région. Je pense entre autres à — excusez l'expression — ma gang des Chevaliers de Colomb, un organisme composé d'hommes seulement et qui est reconnu comme organisme de charité. Il verra arriver cette pratique et aura des inquiétudes, à savoir s'il sera obligé de s'agrandir ou s'il perdra son numéro d'organisme de charité. J'ai comme l'impression qu'il verra le tout comme un bras dans l'engrenage.

Pourriez-vous commenter pour mes amis les Chevaliers de Colomb?

[*Traduction*]

Mme Omidvar : Je vous remercie, sénateur Carignan. Les Chevaliers de Colomb sont effectivement une institution renommée.

Comme je l'ai déjà dit, et permettez-moi de le répéter sans équivoque : tout ce que vous aurez à faire, c'est fournir les données. Vos données, le nom de votre organisme et l'identité de

directors will never be disclosed to the public. It is part of gathering aggregated data.

The Knights of Columbus is a particular organization. I do not think there are any female knights. Maybe there should be. Maybe that is something you will think about. I do not know. I am not part of this club. I think it is pretty unusual in this day and age to have a men-only club. I could be wrong. But if this data moves the minds of the Knights of Columbus, you know what? They can call me, and maybe I will consider becoming a knight. I have no idea what that means.

I want to reassure you, Senator Carignan, that this is not a piece of legislation that charities should fear. There is no fear in this. The only requirement is to provide data about governors. That's it.

[*Translation*]

The Chair: Good. Thank you. They may have to merge with the Daughters of Isabella.

[*English*]

I believe you have a question on second round, so go ahead.

Senator Marshall: Do we have time for questions?

The Chair: One minute.

Senator Marshall: Senator Omidvar, was there a consultation period? Did you take the draft legislation and run it by a select number of charities or put it out there for public consumption? Can you talk about that a little bit?

Ms. Omidvar: Yes, we did.

As I noted in the Senate, every individual piece of legislation I have launched has come in consultation with a brain trust. Many of the other witnesses you will see and hear from sat on the brain trust, including top charity lawyers. I have spoken at many events about this bill, on podcasts, in person and on webinars. I will continue to do so. The sector is very well aware. I would say those were useful consultations. They helped me understand a few things. But if this legislation is passed, the CRA will then launch its own consultations on regulations and development. That is another form of consultation. I should tell you that I have consulted with all the large sector organizations in the country.

Senator Marshall: Okay. And the response has been fairly positive, has it?

ses administrateurs ne seront jamais divulgués au public. Cela fait partie de la collecte de données agrégées.

Les Chevaliers de Colomb sont un organisme particulier. Je ne crois pas qu'il y ait de chevalières. Peut-être qu'il devrait y en avoir. Vous y réfléchirez peut-être. Je ne sais pas. Je ne fais pas partie de ce club. Je pense qu'il est assez inhabituel à notre époque qu'un club soit réservé aux hommes. Je pourrais me tromper. Toutefois, si ces données font bouger les esprits des Chevaliers de Colomb, vous savez quoi? Ils pourront m'appeler, et je pourrais peut-être envisager de devenir chevalière. Je n'ai aucune idée de ce que cela signifie.

Je tiens à vous assurer, sénateur Carignan, quant au fait que les organismes de bienfaisance ne devraient pas craindre cette mesure législative. Il n'y a rien à craindre. La seule exigence est de fournir des données sur les gouverneurs. C'est tout.

[*Français*]

Le président : Parfait, merci. Ils devront peut-être fusionner avec les Filles d'Isabelle.

[*Traduction*]

Je crois que vous aviez une question à poser au deuxième tour, alors allez-y.

La sénatrice Marshall : Avons-nous le temps de poser des questions?

Le président : Une minute.

La sénatrice Marshall : Sénatrice Omidvar, y a-t-il eu une période de consultation? Avez-vous soumis l'avant-projet de loi à un certain nombre d'organismes de bienfaisance, ou bien l'avez-vous rendu accessible pour consultation publique? Pouvez-vous nous en parler un peu?

Mme Omidvar : Oui, nous l'avons fait.

Comme je l'ai fait remarquer au Sénat, chaque projet de loi que j'ai présenté l'a été en consultation avec un groupe d'experts. Bon nombre des autres témoins que vous verrez et que vous entendrez faisaient partie de ce groupe, y compris de grands avocats en droit des organisations caritatives. J'ai pris la parole à de nombreuses occasions au sujet de ce projet de loi, sur des balados, en personne et dans le cadre de webinaires. Je vais continuer de le faire. Le secteur est très au courant. Je dirais que ces consultations ont été utiles. Elles m'ont aidée à comprendre certaines choses. Mais, si le projet de loi est adopté, l'ARC lancera ses propres consultations sur la réglementation et l'élaboration de celle-ci. C'est une autre forme de consultation. Je dois vous dire que j'ai consulté toutes les grandes organisations du secteur au pays.

La sénatrice Marshall : D'accord. Et la réaction a été assez positive, n'est-ce pas?

Ms. Omidvar: The response has been fairly positive. You can check it out yourself because they are appearing as witnesses.

Senator Marshall: Thank you.

[Translation]

The Chair: Thank you. We've come to the end of our remarks for the first hour, so we'll suspend for a few minutes to welcome our next panel. Ms. Omidvar, you can choose to stay and follow our debates or to make the most of the day and celebrate. Goodbye and thank you.

[English]

Ms. Omidvar: Thank you, senators, for your time.

[Translation]

The Chair: We're back with our second panel. Today, we're pleased to welcome Andrew Chunilall, Chief Executive Officer of Community Foundations of Canada, and Bruce MacDonald, President and Chief Executive Officer of Imagine Canada.

Welcome and thank you for accepting our invitation to appear today. We'll now hear opening remarks from Mr. Chunilall and then from Mr. MacDonald. Mr. Chunilall, you have the floor.

[English]

Andrew Chunilall, Chief Executive Officer, Community Foundations of Canada: Thank you and good morning, honourable senators. I have been a part of the Community Foundations of Canada movement for 11 years, originally as Vice-president of Finance for the London Community Foundation, and in my current role. Of course, I have been on multiple boards.

CFC is a national leadership organization of 207 individual local community foundations across the country. Today, Canada's community foundation movement reaches well over 90% of Canadian communities and stewards more than \$7.5 billion in collective assets, mostly in the form of permanent endowments. Together with these community foundations and a network of partners, which includes high net-worth donors, the federal, provincial and municipal governments, and corporate foundations, CFC helps drive local solutions for national change on issues that matter most to those respective communities.

Mme Omidvar : La réaction a été assez positive. Vous pourrez vérifier par vous-même parce que leurs représentants vont comparaître à titre de témoins.

La sénatrice Marshall : Merci.

[Français]

Le président : Merci. Nous sommes arrivés à la fin de notre présentation pour la première heure, nous allons suspendre la séance quelques minutes pour accueillir notre prochain groupe. Madame Omidvar, vous avez le choix de rester et de suivre nos débats ou de profiter de la journée pour célébrer. Au revoir et merci.

[Traduction]

Mme Omidvar : Je vous remercie, honorables sénateurs, du temps que vous m'avez accordé.

[Français]

Le président : Nous reprenons avec notre deuxième groupe. Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui Andrew Chunilall, chef de la direction de Fondations communautaires du Canada, et Bruce MacDonald, président-directeur général d'Imagine Canada.

Bienvenue et merci d'avoir accepté notre invitation à comparaître aujourd'hui. Nous allons maintenant entendre l'allocation d'ouverture de M. Chunilall, suivies de celle de M. MacDonald. Monsieur Chunilall, vous avez la parole.

[Traduction]

Andrew Chunilall, chef de la direction, Fondations communautaires du Canada : Merci et bonjour, honorables sénateurs. Je fais partie du mouvement des Fondations communautaires du Canada depuis 11 ans, au départ, à titre de vice-président des finances de la fondation communautaire de London, et à mon poste actuel. Bien sûr, j'ai siégé à plusieurs conseils.

Les Fondations communautaires du Canada, ou FCC, sont un organisme de leadership national composé de 207 fondations communautaires locales de partout au pays. Aujourd'hui, le mouvement des Fondations communautaires du Canada touche plus de 90 % des collectivités canadiennes et gère plus de 7,5 milliards de dollars d'actifs collectifs, principalement sous forme de fonds de dotation permanents. De concert avec ces fondations communautaires et un réseau de partenaires, qui comprend des donateurs fortunés, les gouvernements fédéral et provinciaux, les administrations municipales et des fondations d'entreprises, les PPC aident à trouver des solutions locales pour apporter des changements à l'échelle nationale relativement aux enjeux qui importent le plus à ces collectivités respectives.

For over 100 years, community foundations have been a point of connection to activate local leadership, subject matter expertise, community-driven data and financial capacity to strengthen community well-being in rural communities and urban centres alike from coast to coast to coast.

Since 2016, CFC has worked with the Government of Canada and local community foundations to deliver very large granting programs, addressing community priorities and putting over \$260 million into local communities through over 10,000 projects that cover every province and territory in the country. Through each of these programs, CFC and community foundations have leveraged opportunities and additional resources. For example, through the Fund for Gender Equality, community foundations have shifted \$110 million of their own investments to be gender-aligned and better support communities.

When I joined my first board 11 years ago, the people sitting around the table looked very different than they do today. The decisions that they were making were also different. We have already seen how radically different funding decisions and opportunities can look when boards look radically different. For example, I look toward my colleagues at the Foundation for Black Communities, or FFBC, and the Indigenous Peoples Resilience Fund, or IPRF. Both organizations have boards composed entirely of members from their respective communities and the community that they serve, ensuring that they truly understand local needs and remain accountable in support decisions. Receiving funding for community-driven organizations is just the first step in ensuring that every member gains access to essential resources. Having the diversity that reflects our communities and the ownership to make decisions is what brings us toward an equitable future.

FFBC and IPRF are just two examples of the many community organizations that are evolving and changing the makeup of their boards to ensure an equitable future. In fact, let's look toward Canada's top equitable funder's list where community foundations represent less than 10% of the assets in foundations across Canada but more than 30% of the funders who make that list. We take equity seriously and are working toward a future where equitable allocation of resources is no longer a challenge: a future where boards across Canada are diverse. Diversity in boards across non-profits is important, but it is especially prudent for foundations. With capital comes accountability, and by changing how we direct funds, we're also changing who benefits.

Depuis plus de 100 ans, les fondations communautaires sont un point de contact pour activer le leadership local, l'expertise en la matière, les données communautaires et la capacité financière afin de renforcer le bien-être communautaire dans les collectivités rurales et les centres urbains de toutes les régions du pays.

Depuis 2016, les FCC collaborent avec le gouvernement du Canada et les fondations communautaires locales pour offrir de très importants programmes de subventions, s'occuper des priorités communautaires et injecter plus de 260 millions de dollars dans les collectivités locales par le truchement de plus de 10 000 projets qui couvrent l'ensemble des provinces et des territoires du pays. Dans le cadre de chacun de ces programmes, les FCC et les fondations communautaires ont tiré parti des possibilités et des ressources supplémentaires. Par exemple, par l'entremise du Fonds pour l'égalité des genres, les fondations communautaires ont réaffecté 110 millions de dollars de leurs propres investissements afin de les rendre adéquats sur le plan du genre et de mieux soutenir les communautés.

Lorsque je me suis joint à mon premier conseil d'administration, il y a 11 ans, les gens assis autour de la table ne ressemblaient pas du tout à ceux d'aujourd'hui. Les décisions qu'ils prenaient étaient également différentes. Nous avons déjà vu à quel point les décisions et les possibilités de financement peuvent être radicalement différentes lorsque les conseils d'administration semblent radicalement différents. Par exemple, je regarde mes collègues de la Fondation pour les communautés noires, ou FPCN, et du Fonds de résilience des peuples autochtones, ou FRPA. Les deux organismes ont des conseils composés entièrement de membres de leur communauté respective et de celle qu'ils servent, ce qui leur permet de s'assurer de vraiment comprendre les besoins locaux et de demeurer responsables des décisions relatives au soutien. La réception de fonds destinés aux organismes communautaires n'est que la première étape pour s'assurer que chaque membre a accès aux ressources essentielles. La diversité qui reflète nos collectivités et la responsabilité de prendre des décisions sont ce qui nous mène vers un avenir équitable.

La FPCN et le FRPA ne sont que deux exemples des nombreux organismes communautaires qui évoluent et changent la composition de leur conseil d'administration pour assurer un avenir équitable. En fait, regardons la liste du principal bailleur de fonds équitables au Canada, le Top 50 Equitable Funders, où les fondations communautaires représentent moins de 10 % des actifs des fondations de tout le pays, mais plus de 30 % des bailleurs de fonds. Nous prenons l'équité au sérieux et nous travaillons en vue d'un avenir où la répartition équitable des ressources n'est plus un défi et où les conseils d'administration sont diversifiés partout au Canada. La diversité au sein des conseils d'administration des organismes sans but lucratif est importante, mais elle est surtout prudente pour les fondations. Le capital s'accompagne d'une responsabilité, et, en changeant

I'll leave you with some data from my colleagues at Imagine Canada. In a recent study, they found that only 32% of non-profit organizations have audited their board composition. There is an enormous gap in our knowledge and understanding of the voices at the decision-making table and who receives funding. We are currently missing the data and the trends it could show us. However, we have a path forward. If we start gathering the data now, in 10 years we'll know who is making decisions, and Canadians will know who is receiving equitable funding opportunities.

Thank you.

Bruce MacDonald, President and Chief Executive Officer, Imagine Canada: Honourable senators, thank you for the invitation to discuss this important piece of legislation.

I want to start by acknowledging that today I am joining you from the present-day territories of the Treaty 6, 7, and 8 First Nations as well as the Métis homeland. The lands and waters of Banff have been used for millennia by Indigenous peoples for sustenance, ceremony, trade and travel. We thank them for their continuous stewardship and for sharing the land with us.

Today, I am here in my capacity as President and CEO of Imagine Canada, a national charity with a mission to strengthen Canadian charities and non-profits so they can better serve individuals and communities both here and around the world. Imagine Canada is also a member of the Federal Nonprofit Data Coalition, a group of more than 40 non-profits advocating for better federal data collection on our sector.

Diversity in leadership in the non-profit sector matters because it means expanding the breadth of thought, expertise and experience, which are crucial for solving the complex social and environmental problems that non-profits tackle. We need to take new approaches to address entrenched problems at their roots. Additionally, for an organization to serve a particular community well, it needs deep knowledge and relationships. If an organization's leadership lacks representation from the communities it serves, it's at higher risk of making suboptimal decisions in terms of programming, relationships, strategy and more. A recent survey by the Charity Insights Canada Project, or CICIP, showed that only 48% of charities feel that their leadership team fully or moderately reflects the diversity of the communities they serve.

notre façon d'acheminer les fonds, nous changerons aussi qui en profite.

Je vais vous laisser avec des données de mes collègues d'Imagine Canada. Selon une étude récente, seulement 32 % des organismes sans but lucratif ont vérifié la composition de leur conseil d'administration. Il y a une énorme lacune au chapitre de nos connaissances et de notre compréhension des voix à la table de décision et pour ce qui est de savoir qui reçoit du financement. Il nous manque actuellement les données et les tendances qu'elles pourraient nous montrer. Toutefois, nous avons une voie à suivre. Si nous commençons à recueillir les données maintenant, dans 10 ans, nous saurons qui prend les décisions, et les Canadiens sauront qui reçoit un financement équitable.

Merci.

Bruce MacDonald, président-directeur général d'Imagine Canada : Honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invité à discuter de cette importante mesure législative.

Je tiens d'abord à souligner que je me joins à vous aujourd'hui depuis ce qui sont aujourd'hui les territoires des Premières Nations visées par les Traités n^{os} 6, 7 et 8, ainsi que la patrie des Métis. Les terres et les eaux de Banff sont utilisées depuis des millénaires par les peuples autochtones à des fins de subsistance, de cérémonie, de commerce et de voyage. Nous les remercions de leur intendance continue et de partager la terre avec nous.

Aujourd'hui, je compare à titre de président-directeur général d'Imagine Canada, un organisme de bienfaisance national dont la mission est de renforcer les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif canadiens afin qu'ils puissent mieux servir les personnes et les communautés au pays et à l'étranger. Imagine Canada est également membre de la Coalition pour les données fédérales sur le secteur à but non lucratif, un groupe de plus de 40 organismes sans but lucratif qui militent en faveur d'une meilleure collecte de données fédérales sur notre secteur.

La diversité des dirigeants dans le secteur sans but lucratif a de l'importance parce qu'elle suppose un élargissement de la réflexion, de l'expertise et de l'expérience, qui sont essentielles pour résoudre les problèmes sociaux et environnementaux complexes auxquels s'attaquent les organismes sans but lucratif. Nous devons adopter de nouvelles approches pour régler les problèmes enracinés à la base. De plus, pour qu'une organisation puisse bien servir une communauté en particulier, elle a besoin de connaissances et de relations approfondies. Si un organisme ne compte aucun représentant des communautés qu'il sert parmi ses dirigeants, il risque davantage de prendre des décisions sous-optimales sur le plan des programmes, des relations, de la stratégie et plus encore. Un récent sondage mené dans le cadre du projet canadien de réflexions sur la bienfaisance Charity Insights Canada Project, ou CICIP, a révélé que seulement 48 % des organismes de bienfaisance estiment que leur équipe de

In 2023, the Equitable Recovery Collective, which is a group comprised of about 15 organizations, released its equity benchmarking study, which broadly looked at equity in the non-profit sector. It highlighted a few major issues, including the fact that, while most non-profit leaders support equity, diversity and inclusion, far fewer pursue it with deep intentionality. Leadership support, staff buy-in and board engagement are the most frequently cited enablers of equity, diversity and inclusion, or EDI, practices. Organizations led by Black and Indigenous people, and those from other underrepresented groups, do more to advance EDI even though they serve some of the highest-need communities, experience increased expectations and face greater barriers.

For many years, there has been anecdotal evidence of a lack of diversity in the charitable sector's governance but little reliable data to back that up. This is part of a larger data deficit facing our sector. Bill S-279 would address this gap by providing us with annual data on charity board diversity, allowing us to identify areas for improvement and track changes over time. Imagine Canada is supportive of this aim. Seventeen members of the Federal Nonprofit Data Coalition, including Imagine Canada, also signed a joint public statement in support of the bill's intent. However, we do have some suggestions to improve the legislation and increase its chances of creating real change in our sector.

First, the legislation states that the CRA, can revoke an organization's charitable status if it fails to report how many of its board directors belong to employment equity categories on their T3010 annual information return. However, it is already mandatory that charities submit T3010 returns. We feel that this measure is too harsh and that the CRA should take an educational approach if charities have filed their T3010s with this board diversity information missing or have improperly filled out this section. We would like to see the bill amended so that the consequences for not filling out this section are the same as they are for other sections of the T3010 tax form.

direction reflète entièrement ou modérément la diversité des collectivités qu'ils servent.

En 2023, le Collectif pour une relance équitable, un groupe composé d'une quinzaine d'organisations, a publié son étude comparative sur l'équité, qui portait de façon générale sur l'équité dans le secteur sans but lucratif. Il a mis en évidence quelques enjeux importants, y compris le fait que, bien que la plupart des dirigeants d'organismes sans but lucratif appuient l'équité, la diversité et l'inclusion, beaucoup moins d'entre eux le font de façon très intentionnelle. Le soutien de la direction, l'adhésion du personnel et l'engagement du conseil d'administration sont les catalyseurs les plus fréquemment cités des pratiques d'équité, de diversité et d'inclusion, ou EDI. Les organismes dirigés par des Noirs, par des Autochtones et par des personnes appartenant à d'autres groupes sous-représentés en font davantage pour promouvoir l'IDE, et ce, même s'ils servent certaines des communautés ayant les plus grands besoins, font l'objet d'attentes plus élevées et se heurtent à des obstacles plus importants.

Pendant de nombreuses années, il y a eu des preuves anecdotiques d'un manque de diversité dans la gouvernance du secteur de la bienfaisance, mais peu de données fiables à l'appui. Cette lacune fait partie d'une plus vaste insuffisance des données à laquelle notre secteur fait face. Le projet de loi S-279 comblerait cette lacune en nous fournissant des données annuelles sur la diversité des conseils d'administration des organismes de bienfaisance, ce qui nous permettrait de cerner les points à améliorer et de suivre les changements au fil du temps. Imagine Canada appuie cet objectif. Dix-sept membres de la Coalition pour les données fédérales sur le secteur à but non lucratif, dont Imagine Canada, ont également signé une déclaration publique commune à l'appui de l'objet du projet de loi. Cependant, nous avons des suggestions pour l'améliorer et accroître ses chances de produire un véritable changement dans notre secteur.

Premièrement, le projet de loi prévoit que l'ARC pourra révoquer le statut d'organisme de bienfaisance d'un organisme s'il néglige de déclarer combien de ses administrateurs appartiennent aux catégories d'équité en matière d'emploi dans sa déclaration de renseignements annuelle T3010. Cependant, il est déjà obligatoire pour les organismes de bienfaisance de produire des déclarations T3010. Nous estimons que cette mesure est trop sévère et que l'ARC devrait adopter une approche éducative si les organismes de bienfaisance ont produit leur déclaration T3010 sans y inclure les renseignements sur la diversité du conseil d'administration ou s'ils ont mal rempli cette section. Nous aimerions que le projet de loi soit amendé de manière à ce que les conséquences du fait de ne pas remplir cette section soient les mêmes que pour les autres sections du formulaire T3010.

Second, this bill requires charities to collect and store sensitive, private demographic information. This is new for many charities and will require time and capacity to implement. While the reporting requirements contained in the bill might seem small, they are especially significant for the 55% of the sector who have no paid staff and are entirely run by volunteers. In order for this bill to have its intended impact, we must ensure that charities are able to responsibly and accurately collect, store and report on this data, as well as act on the insights gained to fill diversity gaps. In Imagine Canada's pre-budget submission, we recommended that the government implement a capacity-building fund to improve equity, diversity and inclusion practices within non-profit organizations and allocate \$30 million in funding to support this work.

Additionally, we believe that it would be valuable to have the federal government fund organizations that have expertise in diversity, equity and inclusion, such as the Canadian Race Relations Foundation, to do education and capacity-building work with the sector. These organizations could provide training and create resources to help charities conform to the requirements of this bill and improve the diversity of their leadership.

Third, there are some concerns in the sector about data privacy. The legislation forbids the CRA's annual report on this data from identifying individuals or individual charities, but it doesn't state under what other circumstances the data could be released — for example, court or audit proceedings — nor does it state how the data will be broken down in the annual report. We would like to see the CRA work with the non-profit and charitable sector to ensure that data privacy is protected.

Thank you again for the opportunity to comment on this bill, and I welcome any questions you might have.

The Chair: Thank you for your presentations.

Senator Marshall: Thank you, Mr. Chunilall and Mr. MacDonald, for your opening remarks.

There are two specific sections of the bill about which I am interested in hearing your opinions. The first one is the timeframe for charities to provide the information once the bill receives Royal Assent.

Deuxièmement, le projet de loi exige que les organismes de bienfaisance recueillent et conservent des renseignements démographiques confidentiels. Il s'agit d'une nouveauté pour de nombreux organismes de bienfaisance, et il leur faudra du temps et des capacités avant de pouvoir la mettre en œuvre. Bien que les exigences en matière de déclaration prévues dans le projet de loi puissent sembler minimales, elles sont particulièrement importantes pour 55 % des organismes du secteur qui n'ont pas de personnel rémunéré et qui sont entièrement gérés par des bénévoles. Si nous voulons que ce projet de loi ait l'effet escompté, nous devons veiller à ce que les organismes de bienfaisance soient capables de recueillir, de stocker et de déclarer ces données de façon responsable et exacte, ainsi que de prendre des mesures pour combler les lacunes en matière de diversité. Dans le mémoire prébudgétaire d'Imagine Canada, nous avons recommandé que le gouvernement mette en place un fonds de renforcement des capacités afin d'améliorer les pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion au sein des organismes sans but lucratif et qu'il affecte 30 millions de dollars à ce travail.

De plus, nous croyons qu'il serait utile que le gouvernement fédéral finance des organismes qui ont une expertise en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, comme la Fondation canadienne des relations raciales, afin qu'ils fassent de l'éducation et du renforcement des capacités dans le secteur. Ces organismes pourraient offrir une formation et créer des ressources pour aider les organismes de bienfaisance à se conformer aux exigences du projet de loi et à améliorer la diversité parmi leurs dirigeants.

Troisièmement, on s'inquiète dans le secteur au sujet de la confidentialité des données. Le projet de loi interdit à l'ARC d'identifier des particuliers ou des organismes de bienfaisance dans son rapport annuel sur ces données, mais il ne précise pas dans quelles autres circonstances les données pourraient être divulguées — par exemple, dans le cadre de procédures judiciaires ou de vérification — ni la façon dont elles seront ventilées dans le rapport annuel. Nous aimerions que l'ARC travaille avec le secteur sans but lucratif et caritatif pour veiller à ce que la confidentialité des données soit protégée.

Je vous remercie encore une fois de m'avoir donné l'occasion de commenter ce projet de loi. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Je vous remercie de vos exposés.

La sénatrice Marshall : Merci, messieurs Chunilall et MacDonald, pour votre déclaration préliminaire.

Il y a deux articles précis du projet de loi au sujet desquels j'aimerais connaître votre opinion. Le premier concerne le délai accordé aux organismes de bienfaisance pour fournir l'information une fois que le projet de loi aura reçu la sanction royale.

The second part of the bill that I'm interested in your views on is the portion that speaks about the revocation of charitable status. Mr. MacDonald, I notice you mentioned that in your opening remarks. I also thought that it was a severe penalty, but when former senator Omidvar was testifying, she indicated that there was a staged process at the Canada Revenue Agency before the actual status is revoked. However, it's not embedded in the legislation.

I would appreciate both of your views on both the revoking of charitable status portion and also the part as to whether there will be sufficient time to provide the information being requested.

Mr. Chunilall: Our understanding is that any time there are these material changes to the filling out of the T3010, that CRA would be providing some level of guidance and education with respect to what they are looking for. We feel that with that level of consultation, learning and clarity around what the information is, that charities, in particular, foundations, will have appropriate time to complete that information. Many community foundations — I can't say all — already track a lot of demographic information as it relates to the board composition, so this is really about taking that information and then categorizing it in the way that the T3010 will look for that information.

Senator Marshall: But the legislation is quite specific with regard to the timing deadline, so even though the Canada Revenue Agency may feel more generous with providing you more time, it's the legislation that has the deadline in it. That would seem to me that it could be an area of concern. I don't think you can count on the Canada Revenue Agency excusing people from the legislative deadline.

Mr. Chunilall: With respect to the type of questions the T3010 is asking for, as it pertains to larger and mid-sized charities, I do not see that there would be an issue, but for smaller charities, this could be a burdensome process because they have fewer resources and less capacity. So there isn't one answer for the entire sector, but I can certainly see how this could disadvantage smaller institutions.

Senator Marshall: And the revoking the charitable status?

Mr. Chunilall: Yes. There is a staged process. We understand that if there is non-compliance or the reporting hasn't been completed, the CRA does not simply revoke status without at least a few points of intervention. Again, asking for the information and the way it's being asked for shouldn't necessarily result in a punitive process in terms of the type of information that are being reported. It is simply that the information is reported. I don't foresee that charities would face

La deuxième partie du projet de loi sur laquelle j'aimerais connaître votre point de vue est celle qui porte sur la révocation du statut d'organisme de bienfaisance. Monsieur MacDonald, je remarque que vous l'avez mentionnée dans votre déclaration préliminaire. Je croyais aussi qu'il s'agissait d'une sanction sévère, mais, lorsque l'ancienne sénatrice Omidvar a témoigné, elle a expliqué qu'on suivait un processus par étapes à l'Agence du revenu du Canada avant que le statut ne soit révoqué. Toutefois, ce n'est pas précisé dans le projet de loi.

J'aimerais savoir ce que vous pensez à la fois de la révocation du statut d'organisme de bienfaisance et de la question de savoir s'il y aura suffisamment de temps pour fournir les renseignements demandés.

M. Chunilall : D'après ce que nous avons compris, chaque fois que des changements importants sont apportés aux formulaires T3010, l'ARC fournit des conseils et de l'information sur ce qu'elle recherche. Nous croyons qu'avec ce niveau de consultation, d'apprentissage et de clarté quant à la nature des renseignements, les organismes de bienfaisance, en particulier les fondations, auront le temps de les fournir. De nombreuses fondations communautaires — je ne peux pas dire toutes — recueillent déjà beaucoup de données démographiques sur la composition du conseil d'administration. Il s'agit donc de prendre ces renseignements et de les catégoriser de la façon demandée dans le formulaire T3010.

La sénatrice Marshall : Mais le projet de loi est très précis en ce qui concerne l'échéancier, alors, même si l'Agence du revenu du Canada se sent plus généreuse en vous accordant plus de temps, c'est la loi qui prévoit le délai. Il me semble que cela pourrait être une source de préoccupation. Je ne pense pas que l'on puisse compter sur l'Agence du revenu du Canada pour exempter les gens de l'échéance législative.

M. Chunilall : En ce qui concerne le genre de questions qui sont posées dans le formulaire T3010, pour les organismes de bienfaisance de grande et de moyenne taille, je ne crois pas qu'il y aurait un problème, mais pour les organismes de bienfaisance de plus petite taille, cela pourrait être un processus fastidieux parce qu'ils ont moins de ressources et moins de capacité. Il n'y a donc pas de solution unique pour l'ensemble du secteur, mais je peux certainement voir comment cela pourrait désavantager les petites institutions.

La sénatrice Marshall : Et la révocation du statut d'organisme de bienfaisance?

M. Chunilall : Oui. Il y a un processus par étapes. Nous comprenons que s'il y a inobservation ou si la déclaration n'a pas été faite, l'ARC ne révoque pas simplement le statut sans au moins quelques points d'intervention. Encore une fois, le fait de demander l'information et la façon dont on la demande ne devraient pas nécessairement entraîner un processus punitif en ce qui concerne le type de renseignements qui sont déclarés. Il faut simplement que les renseignements soient déclarés. Je ne pense

a significant risk of having their charitable status revoked, given that it is a staged process and that CRA will be working in consultation with the sector to ensure that the data being asked for is provided.

Senator Marshall: Mr. MacDonald, in case I run out of time, can you start off with the revocation of charitable status?

Mr. MacDonald: As I said, we would like to see this taken out for a few reasons. We think the education approach first is important to give time for organizations to be able to do this.

The other part is that there is no other part in the T3010 where it is specifically stated that there would be a revocation option if a line were not completed or completed improperly. Again, with the vast majority of organizations having this completed by volunteers, I think this is too harsh too quickly for the sector to really be able to manage well.

Senator Marshall: Thank you.

[*Translation*]

Senator Forest: Thank you for your opening remarks. The revocation aspect is quite significant. We know that our charities have key mandates to fulfill. They have roles and volunteers involved, and it isn't always glamorous. Some roles require a great deal of investment. I find the revocation aspect a bit troubling. I gather that you would rather not have this requirement?

[*English*]

Mr. MacDonald: That is correct. Essentially, charities are required to complete their T3010. What we're suggesting is that there should not be specific revocation provisions for one box or line on the T3010; this would become part of the regular requirements in reporting.

[*Translation*]

Senator Forest: Thank you. I think that the intent of the bill is commendable. I'm trying to determine what we'll be asking of our organizations and the benefits for the clients of these organizations. When we look at our charities, they're often quite sector-based. Take, for example, the Breakfast Club foundation, whose main goal is to give children the opportunity to reach their full potential by starting each school day with nutritious food. There are different activities. It can be a foundation for the cultural development of a region.

pas que les organismes de bienfaisance courent un risque important de voir leur statut révoqué, étant donné qu'il s'agit d'un processus par étapes et que l'ARC travaillera en consultation avec le secteur en vue de s'assurer que les données demandées sont fournies.

La sénatrice Marshall : Monsieur MacDonald, au cas où je manquerais de temps, pourriez-vous commencer par la révocation du statut d'organisme de bienfaisance?

M. MacDonald : Comme je l'ai dit, nous aimerions que cette disposition soit supprimée pour plusieurs raisons. Nous croyons qu'il est important d'abord et avant tout d'informer les organismes afin qu'elles aient le temps de le faire.

L'autre élément, c'est qu'il n'y a pas d'autre partie dans le formulaire T3010 où il est expressément indiqué qu'il y aurait une possibilité de révocation si une ligne n'était pas remplie ou remplie incorrectement. Encore une fois, étant donné que la grande majorité des organismes ont fait remplir ce formulaire par des bénévoles, je pense que c'est trop sévère et trop rapide pour que le secteur puisse vraiment bien gérer.

La sénatrice Marshall : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Merci de votre allocution liminaire. Effectivement, l'aspect de la révocation est quelque chose qui est assez important et l'on sait que nos organismes de bienfaisance ont des mandats fort importants à assumer. Ils ont des rôles et des bénévoles qui s'y impliquent, et ce n'est pas toujours prestigieux. Il y a des rôles qui demandent un grand investissement. L'aspect de la révocation, je trouve cela un peu troublant. Si je comprends bien, vous souhaiteriez plutôt que cela ne figure pas, qu'on n'ait pas cette exigence?

[*Traduction*]

M. MacDonald : C'est exact. Essentiellement, les organismes de bienfaisance doivent remplir leur formulaire T3010. Ce que nous suggérons, c'est qu'il ne devrait pas y avoir de dispositions de révocation précises en rapport avec une case ou une ligne du formulaire T3010; cela ferait partie des exigences de déclaration régulières.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Merci. Je pense que l'intention du projet de loi est fort louable. J'essaie de mesurer ce qu'on va demander à nos organismes et les bénéfices des clients de ces organismes. Quand on regarde nos organismes de bienfaisance, ce sont souvent des organismes très sectoriels. Je prends l'exemple de la fondation du Club des petits déjeuners dont le but premier est d'offrir aux enfants l'occasion d'atteindre leur plein potentiel en commençant chaque journée d'école avec des aliments nutritifs. Il y a différentes activités, cela peut être une fondation en matière de développement culturel d'une région.

I don't know whether this describes you at Imagine Canada. However, in our regions, we can see that many of these organizations have a specific and sector-based mission. It's good to have diversity within these organizations. It's also a bit complex, since it isn't always easy to recruit.

Do you think that compiling this aggregated data will significantly benefit the clients of these organizations? Second, do you think that it will add quite a bit of red tape?

[English]

Mr. MacDonald: Is that directed to one of us in particular?

[Translation]

Senator Forest: The question is for anyone who wants to answer it.

[English]

Mr. MacDonald: In terms of your question around ultimate benefits to the client, I think the short answer is “yes.” As organizations create and determine programs to best serve the needs of their communities, as their communities change and evolve, so too must the organizations that seek to serve them. As we look at our sector, the leadership levels, which are the senior staff and the boards of directors — this is very much focused on those boards — need to evolve to ensure that they are relevant for the communities they are serving. They will make better decisions, they will be better informed and they will have greater engagement for volunteers and donors. It's really with the sense of a state of ongoing evolution to ensure that the practices and programs keep pace with the changes going on in Canadian communities. For some organizations, having data with which to create questions to ask how they are doing as an organization compared to their colleagues or other parts of the country — it is really important for a board to ask questions and reflect.

I'll pause there. Andrew, maybe you want to pick up on the red tape question and I'll come back to it if there is time. From a relevancy perspective, having this data to invite that ongoing evolution is critically important.

Mr. Chunilall: Thank you, Bruce. I'll build upon some of Bruce's comments.

In 2020, there was a report that was issued to the sector. It was in collaboration with the Foundation for Black Communities at Carleton University. The report was called *Unfunded: Black Communities Overlooked by Canadian Philanthropy*. Basically,

Je ne sais pas si c'est le portrait que vous avez à Imagine Canada, mais dans nos régions, on voit que bon nombre de ces organismes ont une mission très pointue et sectorielle. Donc, la diversité à l'intérieur de ces organisations est souhaitable, mais c'est aussi un peu complexe parce que ce n'est pas toujours évident de faire du recrutement.

Pensez-vous que la compilation de ces données agrégées sera un bénéfice important pour la clientèle de ces organisations? Deuxièmement, pensez-vous que cela va augmenter passablement les lourdeurs administratives?

[Traduction]

M. MacDonald : Cette question s'adresse-t-elle à l'un d'entre nous en particulier?

[Français]

Le sénateur Forest : La question s'adresse à celui qui veut y répondre.

[Traduction]

M. MacDonald : En ce qui concerne les avantages ultimes pour le client, je pense que la réponse courte est « oui ». À mesure que les organismes créent et établissent des programmes qui répondent le mieux aux besoins de leurs collectivités, à mesure que leurs collectivités changent et évoluent, ceux qui cherchent à les servir doivent faire de même. Lorsqu'on examine notre secteur, les postes de direction, c'est-à-dire les cadres supérieurs et les conseils d'administration — l'accent est vraiment mis sur ces conseils —, ils doivent évoluer afin qu'on puisse s'assurer qu'ils sont pertinents à l'égard des collectivités qu'ils desservent. Ils prendront de meilleures décisions, seront mieux informés et mobiliseront davantage les bénévoles et les donateurs. Il s'agit en fait d'un état d'évolution constante qui permet de veiller à ce que les pratiques et les programmes suivent le rythme des changements qui se produisent dans les collectivités canadiennes. Pour certaines organisations, le fait de disposer de données permettant de poser des questions sur leur situation en tant qu'organisation par rapport à leurs collègues ou à d'autres régions du pays... il est vraiment important pour un conseil d'administration de poser des questions et de réfléchir.

Je vais m'arrêter ici. Monsieur Chunilall, vous voudrez peut-être revenir sur la question des formalités administratives, et j'y reviendrai si le temps le permet. Du point de vue de la pertinence, il est essentiel d'avoir ces données en vue de favoriser cette évolution constante.

M. Chunilall : Merci, monsieur MacDonald. Je vais poursuivre dans la même veine que M. MacDonald.

En 2020, un rapport a été publié à l'intention du secteur. Il a été réalisé en collaboration avec la Fondation pour les communautés noires de l'Université Carleton. Il s'intitulait *Non financé : les communautés Noires, les oubliés de la philanthropie*

it was able to demonstrate through looking at all of the T3010s of all the foundations in Canada that the amount of support that was going from the philanthropic intermediaries to Black-serving, Black-led or Black-governed organizations was less than 0.01% of overall funding. Mark Blumberg, who is a charitable lawyer in Toronto, did a similar analysis except this time he took the T3010 data and tried to figure out how much money was going to support Indigenous communities. The result was effectively the same, so we know the fact that we sometimes lack diversity in our funding intermediaries has a tangible impact on where money goes. Both of those independent reports using T3010 data were able to identify that a disproportionately low amount of money goes in to support important communities in our country. We believe having diverse teams and diverse boards is a way to mitigate that issue and help direct funding in a more equitable manner.

Senator Smith: Mr. Chunilall, you noted that with capital comes accountability. In this bill, as Senator Omidvar noted, there is no punishment for anything other than not reporting, and no quota requirement and, therefore, no risk for losing charitable status unless they don't report. What sorts of accountability measures do you think should be included alongside this bill to ensure that charitable organizations are working towards diversifying their boards?

Mr. Chunilall: I don't feel that the bill should address the accountability. The important thing here is that we have information. The sector is always responsive to having good information and good data. If we can have access to that, the sector does have a way of ensuring accountability for itself. What I mean by that is if you have local organizations who have transparent information about what their boards look like, the communities will hold those organizations accountable. I do not think that the bill itself needs to have that sort of a policing effort.

Charities are public organizations. They will be informed by their community. People will step forward to say, "Hey, we have this information. We see that your boards look a particular way. They do not necessarily represent the diversity or composition of its community. We think you should make a change. We think you should address this issue." In my experience, charities have been very responsive to that sort of invitation.

canadienne. Essentiellement, en examinant l'ensemble des formulaires T3010 de toutes les fondations au Canada, le rapport a pu démontrer que le montant du soutien apporté par les intermédiaires philanthropiques aux organisations au service de la communauté noire, dirigée par les membres de la communauté noire ou régie par ses membres était inférieur à 0,01 % du financement global. Mark Blumberg, un avocat de Toronto spécialisé dans les œuvres de bienfaisance, a effectué une analyse similaire, mais cette fois-ci, il a pris les données du formulaire T3010 et il a essayé de déterminer combien d'argent était destiné à soutenir les communautés autochtones. Le résultat était effectivement le même, alors nous savons que le fait que nous manquons parfois de diversité dans nos intermédiaires de financement a un effet tangible sur l'utilisation de l'argent. Ces deux rapports indépendants utilisant les données du formulaire T3010 ont permis de déterminer qu'un montant disproportionnellement faible est consacré au soutien des communautés importantes de notre pays. Nous croyons que le fait d'avoir des équipes et des conseils d'administration diversifiés est un moyen d'atténuer ce problème et d'aider à orienter le financement de façon plus équitable.

Le sénateur Smith : Monsieur Chunilall, vous avez fait remarquer que le capital s'accompagne d'une reddition de comptes. Dans le projet de loi, comme la sénatrice Omidvar l'a souligné, il n'y a pas de sanction pour autre chose que le fait de ne pas faire de déclaration, et il n'y a pas de quota et, par conséquent, de risque de perdre le statut d'organisme de bienfaisance, à moins que l'organisme ne fasse pas de déclaration. Selon vous, quelles mesures de reddition de comptes devrait-on ajouter au projet de loi afin de veiller à ce que les organismes de bienfaisance s'efforcent de diversifier leurs conseils d'administration?

M. Chunilall : Je ne crois pas que le projet de loi devrait traiter de la reddition de comptes. L'important ici, c'est que nous disposions de l'information. Le secteur est toujours réceptif à l'idée d'avoir de bons renseignements et de bonnes données. Si nous pouvons y avoir accès, le secteur a un moyen d'assurer sa propre reddition de comptes. Ce que je veux dire par là, c'est que si les organisations locales disposent de renseignements transparents sur la composition de leurs conseils d'administration, les communautés leur demanderont des comptes. Je ne crois pas que le projet de loi lui-même ait besoin de ce genre de mesures de contrôle.

Les organismes de bienfaisance sont des organismes publics. Ils seront informés par leur communauté. Les gens vont se manifester et dire : « Nous avons cette information. Nous constatons que vos conseils d'administration ont une vision particulière. Elle ne représente pas nécessairement la diversité ou la composition de la communauté. Nous pensons que vous devriez apporter un changement. Nous pensons que vous devriez vous pencher sur cette question. » D'après mon expérience, les organismes de bienfaisance ont été très réceptifs à ce genre d'invitation.

Senator Smith: Mr. MacDonald, could you give us some feedback?

Mr. MacDonald: Yes. Absolutely.

First, it is important to note that the very act of completing the T3010 is an act of accountability that all charities, every year, are required to do. It is part of having the tax privilege of being a registered charity. The accountability measure is built in by including this in the T3010.

What we think is unhelpful is including the revocation statement. There are already consequences for charities that do not complete their T3010. They have conversations with the regulator. I think it is important that the starting point for those conversations is around education and information. It goes back to this point that well over half of the organizations will have this completed by volunteers. It is going to take them time to figure out how to do this and do this well. The starting point for not getting it right shouldn't be the loss of your charitable status. It should be, how do we help you ensure that this information is accurate?

Senator Smith: Thank you, gentlemen.

Senator Galvez: Thank you to our witnesses for their presence and answering our questions.

I want to clarify because I am a bit confused. The charity sector is protected. It pays less taxes under certain conditions. This bill tries to increase transparency, but transparency in a protected way because it is not asking for names and details. It is just asking for categories, as was described by the sponsor, Senator Omidvar. What this report asks is about categories. This information is already there, I think. There is no need for any calculations or studies because boards are known. Someone who calls the meetings knows who they are calling. They know the composition of the board. It is easy to provide information.

My questions are directed to Mr. MacDonald because he proposed three amendments. The first one relates to the time. Do they have enough time? The coming into force is only after two years, the second 31st of the year after Royal Assent. That gives them more than one year to collect this if they do not have it, which I doubt because they should have this information. For me, that doesn't pose any problem. I do not think that this amendment is needed. Regarding your second amendment about money provided by the federal government in order to help these organizations, I do not know if you are aware, but we are senators, and our bills cannot ask for the government to spend money. If the government wants to do that after, that is up to

Le sénateur Smith : Monsieur MacDonald, pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. MacDonald : Oui. Absolument.

Tout d'abord, il est important de souligner que le simple fait de remplir le formulaire T3010 est un acte de reddition de comptes que tous les organismes de bienfaisance sont tenus de faire chaque année. Cela fait partie du privilège fiscal d'être un organisme de bienfaisance enregistré. La mesure de la reddition de comptes est intégrée dans le formulaire T3010.

Ce qui nous semble inutile, c'est d'inclure la déclaration de révocation. Des conséquences sont déjà prévues pour les organismes de bienfaisance qui ne remplissent pas leur formulaire T3010. Ils ont des conversations avec l'organisme de réglementation. Je pense qu'il est important que le point de départ de ces conversations soit l'éducation et l'information. Cela nous ramène au fait que plus de la moitié des organismes auront recours à des bénévoles. Il leur faudra du temps pour comprendre comment le faire et bien le faire. Le point de départ d'un échec ne devrait pas être la perte du statut d'organisme de bienfaisance. On devrait plutôt se demander comment on peut les aider à s'assurer que les renseignements sont exacts.

Le sénateur Smith : Merci, messieurs.

La sénatrice Galvez : Je remercie nos témoins de leur présence et de leurs réponses à nos questions.

Je tiens à apporter une précision parce que je suis un peu confuse. Le secteur caritatif est protégé. Il paie moins d'impôt selon certaines conditions. Le projet de loi vise à accroître la transparence, mais la transparence est protégée parce qu'il ne demande pas de noms et de détails. Il ne fait que demander des catégories, comme l'a décrit son auteur, la sénatrice Omidvar. Ce que ce rapport demande, ce sont les catégories. Cette information est déjà là, je crois. Il n'est pas nécessaire de faire des calculs ou des études parce que les conseils d'administration sont connus. Les personnes qui convoquent les réunions savent à qui elles s'adressent. Elles connaissent la composition du conseil. Il est facile de fournir des renseignements.

Mes questions s'adressent à M. MacDonald parce qu'il a proposé trois amendements. La première concerne le temps. Ont-ils suffisamment de temps? L'entrée en vigueur n'est prévue qu'après deux ans, soit le deuxième 31 de l'année suivant la sanction royale. Cela leur donne plus d'un an pour recueillir ces renseignements s'ils ne les ont pas, ce dont je doute, car ils devraient les avoir. Selon moi, cela ne pose pas de problème. Je ne pense pas que cet amendement soit nécessaire. En ce qui concerne votre deuxième amendement concernant l'argent fourni par le gouvernement fédéral pour aider ces organismes, je ne sais pas si vous le savez, mais nous sommes des sénateurs, et nos projets de loi ne peuvent pas demander au gouvernement de

them. I want you to react to the comments on your first and second amendments.

Mr. MacDonald: Sure. I'm happy to.

It is important to note that our comment on the first amendment is related to this revocation question. Our recommendation is to have the bill amended so the consequences for not filling out this one particular section are the same as they are for the other sections of the T3010 tax form. We are looking for consistency of approach from the Canada Revenue Agency if that box comes in empty or if it looks like it is not accurate. We don't think that going straight to revocation is healthy for the relationship between the CRA and the sector, and it's unhelpful in terms of organizations being supportive of this work.

The second amendment was to acknowledge the fact that so many of these organizations are small, and they are going to need support in order to do this work. Yes, there's time. To be clear, the recommendation we have made is through our pre-budget submission. It is another pathway or channel for government to have additional funds to support organizations to do this type of capacity-building work. It is, in a sense, one of the chronic weaknesses for service-delivery-oriented organizations. Their administration is one of the things that is least appetizing for many funders. This is going to be some additional work, and it speaks to the other senator's questions around red tape. It is additional work. Let's name it as such. That does not mean that it is not important additional work. We have to recognize that charities will need time and support in order to do this well.

Senator Galvez: Thank you.

Senator Ross: My question follows up on that, and it's for Mr. MacDonald. In your pre-budget submission, you suggested this capacity-building support. What do you think would happen if that support was not provided?

Mr. MacDonald: It is just going to be harder. We are asking organizations that may be unfamiliar with processes and that have not been collecting this type of information — let's face it, these can be sensitive conversations with directors, asking to identify areas of race and other diversity characteristics. They are going to need support in order to do this well. The consequences of not having that additional, funded support means that, for many organizations, this will be a slower, perhaps a bit painful, process as they learn how to do this. Organizations have had to report on different information over the years. It just takes time for us to figure out how to do it. Where possible, knowing how small some of these organizations are, where we can provide pan-sectoral support for their ability to do it well, faster and better, it makes sense to accelerate both the process and accuracy and, therefore, the learnings that we can get from this. It is

dépenser de l'argent. Si le gouvernement veut le faire par la suite, c'est son choix. J'aimerais que vous réagissiez aux commentaires sur vos premier et deuxième amendements.

M. MacDonald : Bien sûr. Avec plaisir.

Il est important de noter que notre commentaire sur le premier amendement est lié à la question de la révocation. Nous recommandons que le projet de loi soit modifié de façon à ce que les conséquences de ne pas remplir cette section soient les mêmes que pour les autres sections du formulaire T3010. Nous voulons que l'ARC adopte une approche cohérente si la case est vide ou si l'information qu'elle contient semble inexacte. Nous ne pensons pas qu'il soit sain pour la relation entre l'ARC et le secteur de passer directement à la révocation, et cela n'aide pas les organismes à vouloir appuyer ces travaux.

Le deuxième amendement visait à reconnaître le fait que bon nombre de ces organismes sont petits et qu'ils auront besoin de soutien afin d'accomplir ce travail. Oui, il y a du temps. Je précise que notre recommandation se trouve dans notre mémoire prébudgétaire. C'est une autre façon pour le gouvernement d'obtenir des fonds supplémentaires en vue d'aider les organismes à faire ce genre de travail de renforcement des capacités. En un sens, c'est l'une des faiblesses chroniques des organismes axés sur la prestation de services. Leur administration est l'une des choses les moins attrayantes pour de nombreux bailleurs de fonds. Il faudra faire du travail supplémentaire, et cela répond aux questions de l'autre sénatrice au sujet des formalités administratives. C'est du travail supplémentaire. Nommons-les ainsi. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas un travail supplémentaire important. Nous devons reconnaître que les organismes de bienfaisance auront besoin de temps et de soutien pour bien faire les choses.

La sénatrice Galvez : Merci.

La sénatrice Ross : Ma question s'adresse à M. MacDonald. Dans votre mémoire prébudgétaire, vous avez proposé un soutien au renforcement des capacités. Selon vous, qu'arriverait-il si ce soutien n'était pas fourni?

M. MacDonald : Ce sera tout simplement plus difficile. Nous demandons aux organismes qui ne sont peut-être pas familiarisés avec les processus et qui n'ont pas recueilli ce type de renseignements... soyons francs, il peut s'agir de conversations délicates avec les directeurs, où l'on demande de préciser les aspects de la race et d'autres caractéristiques de la diversité. Ils auront besoin de soutien pour bien faire les choses. Le fait de ne pas avoir ce soutien supplémentaire et financé signifie que, pour de nombreux organismes, le processus d'apprentissage sera plus lent, voire un peu douloureux. Les organismes ont dû rendre compte de différents renseignements au fil des ans. Il nous faut simplement du temps pour comprendre comment procéder. Dans la mesure du possible, compte tenu de la petite taille de certains de ces organismes et du fait que nous pouvons leur offrir un soutien multisectoriel afin qu'ils puissent faire les choses bien,

important to note this is about learning and relevancy. It is not about punitive measures.

Senator Ross: Mr. Chunilall, first of all, let me say that I do love the community foundation work. I was previously a director on the board of the Fredericton Community Foundation, so I really appreciate the work that the organizations are doing.

Could you give me a sense of your thoughts on how this might drive support to charities? For example, when investment funds are identified as green funds, it drives a certain type of investment and drives people to those organizations in a way to reward the good work they are doing. Do you have a sense that these boards that have a higher reflection of diversity will become more successful in terms of their fundraising?

Mr. Chunilall: Absolutely. I think there is a direct correlation between what a board looks like and where resources flow into communities. Every community is changing, as Bruce has mentioned. The challenge we have in our sector is that it is hard for our boards and teams to keep pace with those changes. There are always blind spots in terms of where the needs are in a community. There are many ways to deal with those blind spots in respect of the different parts of the community, how we engage with those different parts of the community and what we ask our teams to do.

But another layer is the governance approach. Oftentimes, teams are busy and they're heads down. They are dealing with minimal resources. They are trying to maintain connections through all parts of the community. That board is that final level that says, "Hey, have you taken a look at this part of the community? I have been in touch with them. I have heard that there are some resources needed here. Maybe we should do some consultation and some engagement." So the board does play a critical role. In many philanthropic intermediaries, the board is that last line of defence in terms of approving funding arrangements. I mentioned the two examples before with Indigenous communities and Black communities. You can imagine, especially in urban centres like Vancouver, Calgary and Toronto, there is a tremendous amount of diversity, many different corners and pockets into those communities. It is very difficult for one organization to have a handle on it. There are many ways to deal with that. Governance is one critical avenue to help direct resource flows.

plus rapidement et mieux, il est logique d'accélérer le processus et la précision et, par conséquent, les leçons que nous pouvons en tirer. Il est important de noter qu'il s'agit d'apprentissage et de pertinence. Il ne s'agit pas de mesures punitives.

La sénatrice Ross : Monsieur Chunilall, permettez-moi tout d'abord de dire que j'adore le travail des fondations communautaires. J'ai déjà siégé au conseil d'administration de la fondation communautaire de Fredericton, alors j'apprécie vraiment le travail que font les organisations.

Pourriez-vous me donner une idée de la façon dont cela pourrait stimuler le soutien aux organismes de bienfaisance? Par exemple, lorsque les fonds d'investissement sont désignés comme des fonds verts, cela favorise un certain type d'investissement et incite les gens à se tourner vers ces organismes afin de récompenser le bon travail qu'ils accomplissent. Avez-vous l'impression que ces conseils d'administration, qui reflètent davantage la diversité, auront plus de succès pour ce qui est de la collecte de fonds?

M. Chunilall : Absolument. Je pense qu'il existe une corrélation directe entre la composition d'un conseil d'administration et l'acheminement des ressources aux communautés. Chaque communauté évolue, comme l'a mentionné M. MacDonald. Le défi auquel notre secteur fait face, c'est qu'il est difficile pour nos conseils d'administration et nos équipes de suivre le rythme de ces changements. Il y a toujours des angles morts en ce qui concerne les besoins d'une communauté. Il y a de nombreuses façons de composer avec ces angles morts en fonction des différentes parties de la communauté, de la façon dont nous interagissons avec ces différentes parties et de ce que nous demandons à nos équipes de faire.

Mais une autre composante est l'approche de gouvernance. Souvent, les équipes sont occupées et ont la tête baissée. Elles disposent de ressources minimales. Elles essaient de maintenir des liens dans toutes les parties de la communauté. Le conseil d'administration est le dernier palier qui dit : « Avez-vous jeté un coup d'œil à cette partie de la communauté? J'ai communiqué avec ses représentants. J'ai entendu dire qu'il leur faudrait des ressources. Nous devrions peut-être procéder à une consultation et à une mobilisation. » Le conseil d'administration joue donc un rôle essentiel. Dans de nombreux intermédiaires philanthropiques, il est la dernière ligne de défense pour ce qui est d'approuver les ententes de financement. J'ai déjà donné deux exemples par rapport aux communautés autochtones et aux communautés noires. Vous pouvez imaginer, surtout dans les centres urbains comme Vancouver, Calgary et Toronto, qu'il y a énormément de diversité, beaucoup de poches et d'angles différents dans ces collectivités. Il est très difficile pour une organisation de s'y retrouver. Il existe de nombreuses façons de faire face à cette situation. La gouvernance est un moyen essentiel d'aider à orienter l'acheminement des ressources.

Senator Ross: Thank you very much, Mr. Chunilall and also Mr. MacDonald.

Senator Pate: You may have heard my questions earlier, but in case you did not, one of the issues for smaller organizations, small charities — I think you have touched on it a bit — would be the challenge of being able to attract individuals to the organizations, whether it is because they are so specific in their focus or because of their location or a combination of those. I'm curious as to what measures you would see put in place. When I worked in the charitable sector, we often did things like set up creative ways of setting up advisory bodies or bringing in folks with stipends in situations where that might not otherwise be a possibility, or have special think — again, like an advisory but issue-specific focus groups and that sort of thing. Do you see any issue with this kind of provision for those small organizations who might be aspiring to diversify?

I also used the example of just on Friday I was approached by one such organization who are trying to recruit Indigenous members to their board. There are so many people working in those sectors, and they are oversubscribed. It is difficult to find folks who are willing to sit on boards because they have so much work already.

Mr. Chunilall: Yes. I am happy to lead off on that great question.

I think there is an assumption that larger organizations are in a better position to have boards that reflect the diversity of the communities they serve. My experience tells me that the challenge is the same whether you are large or small. As an example, I work for a national organization. We, at times, have 18 board members. Even at 18, we still do not reflect the diversity of Canada. But we measure the composition of our board in respect of critical benchmarking data that is available to us. We know that, at any given point in time, we're not going to check all the boxes, but at least we know which boxes we haven't checked. Then we can look at other ways within our organizations in terms of how we are building teams, the types of people and partners we are engaging with, to help us offset some of the constraints we have in terms of diversifying our board. Many boards are around 10 to 14, maybe 15 people. Particularly in large urban centres, even in mid-sized urban centres, whether you are a large or small charity, even with that many people, it is impossible to check all the diversity metrics. The important thing is that we understand where the shortfalls are because that gives us an ability to mitigate in another part of the organization or help develop strategies and tactics that can compensate for the lack of diversity within our teams or our board structures.

La sénatrice Ross : Merci beaucoup, monsieur Chunilall, et à vous aussi, monsieur MacDonald.

La sénatrice Pate : Vous avez peut-être entendu mes questions tout à l'heure, mais si ce n'est pas le cas, l'un des problèmes auxquels font face les petites organisations, les petits organismes de bienfaisance — je pense que vous en avez parlé un peu —, tient au fait qu'ils ont de la difficulté à attirer des gens, que ce soit en raison de leur mandat très ciblé, de leur emplacement ou d'une combinaison de ces facteurs. J'aimerais savoir quelles mesures vous envisagez de mettre en place. Lorsque je travaillais dans le secteur caritatif, nous faisons souvent des choses comme trouver des façons créatives de mettre sur pied des groupes consultatifs, faire venir des gens moyennant rétribution, dans les cas où cela ne serait pas possible autrement, ou encore mener un groupe spécial de... là encore, quelque chose comme un groupe consultatif, mais des groupes de réflexion axés sur des questions précises, ce genre de chose. Croyez-vous que ce genre de disposition pose un problème pour ces petits organismes qui pourraient aspirer à se diversifier?

J'ai aussi donné l'exemple d'une organisation de ce genre qui, pas plus tard que vendredi, a communiqué avec moi pour tenter de recruter des Autochtones au sein de son conseil d'administration. Il y a tellement de gens qui travaillent dans ces secteurs, et ils sont sursollicités. Il est difficile de trouver des gens qui sont prêts à siéger à des conseils d'administration parce qu'ils ont déjà beaucoup de travail.

M. Chunilall : Oui. Je suis heureux de répondre en premier à cette excellente question.

Je pense qu'il y a une présomption selon laquelle les grandes organisations sont mieux à même d'avoir des conseils d'administration qui reflètent la diversité des collectivités qu'elles desservent. D'après mon expérience, les grandes et les petites organisations font face au même défi. Par exemple, je travaille pour une organisation nationale. À certains moments, notre conseil compte 18 membres. Même à 18 membres, nous ne reflétons toujours pas la diversité du Canada. Mais nous évaluons la composition de notre conseil d'administration en fonction des données de référence critiques à notre disposition. Nous savons que, à tel ou tel moment, nous ne cocherons pas toutes les cases, mais au moins nous savons quelles cases nous n'avons pas cochées. Nous pouvons alors explorer d'autres façons de faire au sein de nos organisations, notamment en ce qui a trait à la constitution d'équipes ou aux types de personnes et de partenaires que nous mobilisons, pour nous aider à nous accommoder de certaines des contraintes auxquelles nous faisons face en matière de diversification de notre conseil. De nombreux conseils comptent de 10 à 14 membres, voire 15. Surtout dans les grands centres urbains, même dans ceux de taille moyenne, pour un organisme de bienfaisance de grande taille ou de petite taille, même avec autant de gens, il est impossible de répondre à tous les critères de diversité. L'important, c'est de comprendre où se situent les lacunes, car cela nous permet d'atténuer les choses

Mr. MacDonald: I have two quick points on this.

First, I think the legislation's design is nice in the sense that, to the point that you made, senator, there are some organizations who, because of the subsector or area they serve, they may be concerned that right now they would not reflect well in the diversity reporting. The way that this will be done in an aggregate way actually protects organizations and enables them to feel comfortable submitting that data. I think that is helpful in the design of this.

The second part of your question, though, I think will come out of the first in the sense that as we understand more about the composition of boards in our sector, organizations like Imagine Canada and I would think CFC and other provincial, local and national players will respond to the gaps that we're seeing. Whether it is informational webinars or whether it's best practices and having leaders convene and talk with one another about their approaches in identifying, recruiting and supporting volunteers to sit on those boards, having a data-informed conversation will allow this work to be more effective.

Senator Pate: Thank you.

Senator Loffreda: My question is for Mr. MacDonald. I would like to refer once again to the letter you co-wrote with other non-profit organizations of the Federal Nonprofit Data Coalition. We know you support this bill, but you are also calling for an amendment that would remove the provision in the bill that would grant the minister the ability, if he or she so chooses, to revoke a charity's registration if it failed to provide its data on diversity. We heard Senator Omidvar's comment on this proposal during our first panel, and you already commented on this, but if you wish, you could expand on why the coalition is seeking this amendment and why it does not support this compliance measure. You could expand further. It is an important issue.

You also wrote in your letter that you could possibly propose other amendments as the bill goes through the legislative process. Your letter was published five months ago. Has the coalition thought of other possible amendments since then?

dans un autre secteur de l'organisation ou de contribuer à l'élaboration de stratégies et de tactiques qui peuvent compenser le manque de diversité au sein de nos équipes ou de nos conseils d'administration.

M. MacDonald : J'ai deux brèves observations à faire à ce sujet.

Tout d'abord, je pense que le projet de loi est bien conçu, en ce sens que, pour en revenir à ce que vous avez dit, sénatrice, il y a des organisations qui, en raison de leur sous-secteur ou de leur région, craignent peut-être que les rapports sur la diversité les fassent mal paraître à ce moment-ci. Le fait que cela se fera sous forme agrégée protège les organisations et leur permet de se sentir à l'aise de soumettre ces données. Je pense que cet aspect de la conception est utile.

La deuxième partie de votre question, cependant, découlera de la première, selon moi, en ce sens qu'à mesure que nous comprendrons mieux la composition des conseils d'administration de notre secteur, des organismes comme Imagine Canada et, je pense, Fondations communautaires Canada et d'autres acteurs provinciaux, locaux et nationaux s'emploieront à combler les lacunes que nous relevons. Qu'il s'agisse de webinaires d'information, de pratiques exemplaires ou de dirigeants qui se réunissent et discutent ensemble des méthodes qu'ils utilisent pour trouver des bénévoles, les recruter et les soutenir afin qu'ils siègent à ces conseils, le fait d'avoir une conversation fondée sur des données permettra à ce travail d'être plus efficace.

La sénatrice Pate : Merci.

Le sénateur Loffreda : Ma question s'adresse à M. MacDonald. J'aimerais revenir une fois de plus à la lettre que vous avez cosignée avec d'autres organismes sans but lucratif faisant partie de la Coalition pour les données fédérales sur le secteur à but non lucratif. Nous savons que vous appuyez ce projet de loi, mais vous demandez par ailleurs un amendement qui supprimerait la disposition du projet de loi octroyant au ministre le pouvoir de révoquer, s'il le souhaite, l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance qui ne fournit pas ses données sur la diversité. Nous avons entendu les commentaires de la sénatrice Omidvar au sujet de cette proposition lors de la première partie de la réunion, et vous avez déjà fait des observations à ce sujet, mais si vous le souhaitez, vous pourriez nous expliquer pourquoi la coalition demande cet amendement et pourquoi elle n'appuie pas cette mesure de conformité. Vous pourriez en dire davantage là-dessus. C'est une question importante.

Dans votre lettre, vous dites également que vous pourriez proposer d'autres amendements à mesure que le projet de loi franchira les étapes du processus législatif. Cette lettre a été publiée il y a cinq mois. La coalition a-t-elle songé à d'autres éventuels amendements depuis?

Last but not least, privacy has also been raised as a concern. How major is that concern? Would it discourage potential board members from adhering to a board because of those privacy concerns? These are important issues. Further commentary would be welcome. Thank you.

Mr. MacDonald: Sir, I will start with the revocation question. It is important to note that the minister already has the power to revoke organizations for non-compliance as it relates to their T3010 completion. Our recommendation here is to not pick one line or box on the T3010 and assign revocation language to that one box. The authority already exists. It doesn't need to be present in this legislation. We don't really like the precedent it might set. If organizations are not completing their T3010 properly, the regulator will step in. Our point is that it should not be a revocation starting point; it should be an education and information starting point. In our opinion, it is an overreach on this.

I cannot remember the second one so I will go to the third one and maybe you can remind me of the second one.

As it relates to privacy, the point here is that the legislation forbids the CRA's annual report on this data from identifying individuals or individual charities, but it doesn't really talk about in what other circumstances the data could be released. Whether it's court or audit proceedings, we would want to work with the CRA to ensure that there is data privacy and that it's protected. Essentially, if we are talking to organizations that this is in aggregate — and to the comment I made earlier on Senator Pate's question, it's empowering for organizations to know that they won't be viewed individually, that this is part of aggregate as they work towards greater diversification. It is having further conversations with the CRA to ensure that that is the use of the data, and if there are other intended uses, the data privacy by individual organization is respected as part of that process.

Maybe if you could remind me of what the second question was.

Senator Loffreda: Yes. The second question was other possible amendments.

Mr. MacDonald: Right. I would say at this point in time that the three points I have raised are the most current ones.

Senator Loffreda: Do you feel that it would discourage some Canadians from being part of a charitable board because of the disclosure requirement, where many Canadians may think — I

Enfin, des préoccupations ont aussi été soulevées en ce qui concerne la protection de la vie privée. Quelle est l'importance de ces préoccupations? Est-ce que ces préoccupations en matière de protection de la vie privée pourraient dissuader des gens d'intégrer un conseil d'administration? Ce sont des questions importantes. Des observations supplémentaires seraient les bienvenues. Merci.

M. MacDonald : Monsieur, je vais commencer par la question de la révocation. Il convient de souligner que le ministre a déjà un pouvoir de révocation en cas de non-conformité d'une organisation relativement au formulaire T3010. Ce que nous recommandons ici, c'est de ne pas choisir une ligne ou une case du T3010 et d'y associer des dispositions de révocation. Le pouvoir existe déjà. Il n'est pas nécessaire que cela figure dans le projet de loi. Nous n'aimons pas vraiment le précédent que cela pourrait créer. Si les organisations ne remplissent pas leur T3010 correctement, l'organisme de réglementation interviendra. Ce que nous disons, c'est qu'il ne devrait pas s'agir d'un point de départ pour une révocation; il devrait s'agir d'un point de départ pour la sensibilisation et l'information. À notre avis, cela va trop loin.

Je ne me souviens pas de la deuxième, alors je vais passer à la troisième et vous pourrez peut-être me rappeler la deuxième.

En ce qui concerne la confidentialité, le fait est que le projet de loi interdit à l'ARC d'identifier des particuliers ou des organismes de bienfaisance dans son rapport annuel sur ces données, mais elle ne précise pas vraiment dans quelles autres circonstances les données pourraient être divulguées. Qu'il s'agisse d'une procédure judiciaire ou d'une procédure de vérification, nous voudrions collaborer avec l'ARC pour nous assurer que les données sont confidentielles et que cette confidentialité est protégée. Essentiellement, si nous leur disons que cela sera sous forme agrégée — et cela nous ramène à ce que j'ai dit plus tôt en réponse à la question de la sénatrice Pate—, les organisations seront rassurées de savoir qu'elles ne seront pas considérées individuellement, mais au sein d'un ensemble, au moment où elles s'emploient à se diversifier. Il s'agit d'avoir d'autres conversations avec l'ARC pour s'assurer que les données seront utilisées de cette façon et que, si on prévoit de les utiliser autrement, la confidentialité des données de chaque organisation sera respectée dans le cadre de ce processus.

Pourriez-vous me rappeler la deuxième question?

Le sénateur Loffreda : Oui. La deuxième question portait sur d'autres éventuels amendements.

M. MacDonald : Voilà. Je dirais à ce moment-ci que les trois points que j'ai soulevés sont ceux qui sont le plus d'actualité.

Le sénateur Loffreda : Croyez-vous que l'exigence de divulgation dissuaderait certains Canadiens de faire partie du conseil d'administration d'un organisme de bienfaisance? De

know back in my banking days, I had one request a week to be part of a board. You would have to disclose where you are, and the other one would come back to you and say, “Hey, why did you choose them and not me?” Do you see that as a concern?

Mr. MacDonald: I certainly think it’s a consideration. I am not sure I would raise it to the level of a concern. We are talking about a balance here. We are talking about wanting to make sure that a system that has operated in a particular way for a long time continues to evolve. That is going to require information and questions. Over time, as a society that is ever-changing through immigration and different parts of our communities are literally changing, it’s incumbent upon our leadership to change as well. These will become more natural conversations over time. They are considerations. I’m not sure I see them as concerns.

Senator Loffreda: Thank you.

Senator MacAdam: Mr. MacDonald, this bill is tied to Recommendation 8 from the report of the Special Senate Committee on the Charitable Sector. I was reading the government’s response in 2021 to this report, and the response indicated that the government supported the recommendation, and the former minister mentions the role of the Advisory Committee on the Charitable Sector, which I understand is a consultative forum for the Government of Canada to engage in meaningful dialogue with the charitable sector. My understanding is that you were on that advisory committee. The government states that it will ask the committee to consider conducting further study on the issue and, if the committee decides to examine the issue, the CRA will review and consider any resulting recommendations.

Do you know if further study or review occurred and what recommendations or key takeaways there were from that process? You may have mentioned a number of them already, but could you comment on that? If there is any additional work considered or key takeaways that we haven’t discussed already, I would be happy to hear about them.

Mr. MacDonald: Thank you for the question. You’re really testing my memory on this one now because it has been a few years.

Yes, in full disclosure, I was one of the co-chairs of the Advisory Committee on the Charitable Sector, and this was an area of discussion. I am grabbing the reports of that because there was quite a volume of work. We had working groups on data collection, with recommendations around a national data

nombreux Canadiens pourraient penser que... Je sais que, à l’époque où je travaillais dans le secteur bancaire, on me proposait une fois par semaine de faire partie d’un conseil d’administration. Vous deviez divulguer votre situation, et l’autre revenait vous voir et vous demandait : « Hé, pourquoi les avez-vous choisis plutôt que moi? » Voyez-vous cela comme une préoccupation?

M. MacDonald : À mon avis, il s’agit assurément d’un facteur. Je ne suis pas certain que je qualifierais cela de préoccupation à ce moment-ci. Nous parlons ici d’un équilibre. Nous voulons nous assurer qu’un système qui fonctionne d’une certaine façon depuis longtemps continue d’évoluer. Cela va nécessiter de l’information et des questions. Avec le temps, comme notre société est en constante évolution en raison de l’immigration et que diverses parties de nos collectivités sont littéralement en train de changer, nos dirigeants ont la responsabilité de changer eux aussi. Ces conversations deviendront plus naturelles au fil du temps. Ce sont des facteurs. Je ne suis pas certain de les considérer comme des préoccupations.

Le sénateur Loffreda : Merci.

La sénatrice MacAdam : Monsieur MacDonald, ce projet de loi est lié à la recommandation 8 du rapport du Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance. J’ai lu la réponse qu’a fournie le gouvernement à ce rapport en 2021. Il disait que le gouvernement appuyait la recommandation, et l’ancienne ministre souligne le rôle joué par le Comité consultatif sur le secteur des organismes de bienfaisance, qui, si j’ai bien compris, est un groupe consultatif qui permet au gouvernement du Canada d’engager un dialogue constructif avec le secteur caritatif. Je crois comprendre que vous faisiez partie de ce comité consultatif. Le gouvernement mentionne qu’il demandera au comité d’envisager de mener une étude plus approfondie sur la question et que, s’il décide de le faire, l’ARC examinera et prendra en considération les recommandations qui en découleront.

Savez-vous si une étude ou un examen plus approfondis ont été effectués et quelles sont les recommandations ou les principales leçons qui ont découlé de ce processus? Vous en avez peut-être déjà mentionné un certain nombre, mais pourriez-vous formuler des commentaires là-dessus? Si d’autres travaux sont envisagés ou s’il y a d’importantes leçons dont nous n’avons pas encore discuté, je serais heureuse d’en entendre parler.

M. MacDonald : Je vous remercie de votre question. Vous mettez vraiment ma mémoire à l’épreuve, car cela remonte à quelques années.

Oui, pour tout vous dire, j’étais l’un des coprésidents du Comité consultatif sur le secteur des organismes de bienfaisance, et c’était un sujet de discussion. Je cherche les rapports à ce sujet parce que beaucoup de travail a été fait. Nous avons des groupes de travail sur la collecte de données, et il y a eu des

strategy. In addition, we also had a working group on working with vulnerable populations. To be honest with you, I would have to go back and reread the reports in terms of whether there was a specific recommendation related to data collection. To be honest with you, I just don't recall. I do know, though, that these were important conversations. I just can't remember if it was a specific recommendation.

Senator MacAdam: Okay, thank you. Could you provide that to the committee?

Mr. MacDonald: Absolutely.

Senator MacAdam: Thank you.

[Translation]

The Chair: You can see that the senators on this committee are always well prepared.

[English]

Senator Kingston: My question is for Mr. MacDonald. I am still wondering what you base your concerns around data privacy on since the act actually says in the completion part that you "must not identify any individual registered charity." The CRA has all kinds of other information about us, about companies and about charities and so on. I would like you to explain further what your concerns are around data privacy being a problem.

Mr. MacDonald: Yes, absolutely.

What we are reflecting on are conversations that we have had within the sector. As data is collected, this would be new for some organizations. This is going to be maybe a bit uncomfortable as they are starting to work through having conversations with board directors. It would be reasonable to understand that they will feel comfortable in understanding how that data is going to be used.

As I mentioned in my opening comments, there is not, I don't think, clarity as to other potential uses of this data. Would this data be open to audit proceedings or court proceedings? Even though the intent is to use it in a learning way and in an aggregate way, our recommendation is to ensure that we are having conversations with the CRA about how this would work so that organizations could feel comfortable that those would be the exclusive ways this data would be conveyed, never getting to the stage of individual organization disclosure.

recommandations concernant une stratégie nationale en matière de données. De plus, nous avons un groupe de travail sur la collaboration avec les populations vulnérables. Bien honnêtement, il faudrait que je relise les rapports pour voir s'il y a une recommandation précise concernant la collecte de données. En toute franchise, je ne m'en souviens tout simplement pas. Je sais toutefois qu'il s'agissait de conversations importantes. Je ne me souviens tout simplement pas s'il s'agissait d'une recommandation précise.

La sénatrice MacAdam : D'accord, merci. Pourriez-vous fournir cette information au comité?

M. MacDonald : Certainement.

La sénatrice MacAdam : Merci.

[Français]

Le président : Vous voyez que les sénateurs de ce comité sont toujours bien préparés.

[Traduction]

La sénatrice Kingston : Ma question s'adresse à M. MacDonald. Je me demande encore sur quoi reposent vos préoccupations concernant la confidentialité des données, étant donné que, dans la section relative au contenu, la loi prévoit ce qui suit : « ne peut contenir aucun renseignement permettant d'identifier un organisme de bienfaisance enregistré ». L'ARC possède toutes sortes d'autres renseignements à notre sujet, au sujet des entreprises, au sujet des organismes de bienfaisance, etc. J'aimerais que vous nous en disiez davantage sur la nature de vos préoccupations quant au problème que pose la confidentialité des données.

M. MacDonald : Oui, certainement.

Notre réflexion porte sur des discussions que nous avons eues au sein du secteur. La collecte des données sera quelque chose de nouveau pour certains organismes. Il y aura peut-être un peu de malaise lorsqu'ils commenceront à avoir des conversations avec les administrateurs. Il est raisonnable de penser qu'ils se sentiront à l'aise lorsqu'ils comprendront comment ces données seront utilisées.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, je crois qu'il y a un manque de clarté quant aux autres utilisations qui pourraient être faites de ces données. Pourraient-elles être utilisées dans le cadre de procédures de vérification ou de procédures judiciaires? Même si l'intention est de les utiliser de façon éclairée et sous une forme agrégée, notre recommandation est de faire en sorte que nous ayons des conversations avec l'ARC sur la façon dont cela fonctionnerait afin que les organisations puissent avoir l'assurance que ces données seront uniquement communiquées de ces façons, et jamais en fonction d'organisations prises individuellement.

What we are doing is surfacing through this conversation some issues that have been raised by the sector, and we want to make sure that they are baked into the process so that organizations feel comfortable when they are giving this data as a part of their T3010.

Senator Kingston: Wouldn't it be unusual, though, for these things to happen to data from experience with the rest of how the CRA does its business when something is required for audit, as you have said, for instance?

Mr. MacDonald: Yes. Again, the sector is so vast. There are 86,000 registered charities. This doesn't affect non-profits but registered charities instead. There is a natural nervousness when you're dealing with the regulator, so it's important to give as much comfort as possible to those volunteers and staff who are completing these forms that it will be used in a way that it won't hurt them. Instead, it will be part of this aggregate learning for the sector. What we are trying to do is cross our T's and dot our I's here to ensure that organizations feel comfortable in how the data will be used in the future.

Senator Kingston: Thank you.

The Chair: Thank you to the witnesses. We have reached the end of our time, so we will conclude the meeting. Thank you for appearing today. It's much appreciated.

[Translation]

Tomorrow, November 6, at 6:45 p.m., the committee will resume its study of Bill S-264, An Act to establish International Tax Justice and Cooperation Day. Thank you, everyone, and thank you to our witnesses.

[English]

Senator Galvez: When will we continue on this bill? Is there a calendar?

[Translation]

The Chair: It was actually introduced today. It was the senator's last day. We were trying to schedule the bill so that she could be here. In the end, she was here remotely, but we wanted to take the opportunity to get the work started. We'll continue with Senator Dalphond's bill and then with the established work plan that we sent you last week. Not to all the members? We'll try to send the work plan to all the members. I thought it had been sent to everyone. Thank you.

(The committee adjourned.)

Dans le cadre de cette conversation, nous faisons ressortir certaines questions qui ont été soulevées par le secteur, et nous voulons nous assurer qu'elles sont intégrées au processus afin que les organisations se sentent à l'aise au moment de fournir ces données dans leur formulaire T3010.

La sénatrice Kingston : Ne serait-il pas inusité, cependant, que cela arrive aux données, à la lumière de la façon dont l'ARC agit lorsque quelque chose est exigé dans le cadre d'une vérification, comme vous l'avez dit, par exemple?

M. MacDonald : Oui. Encore une fois, le secteur est tellement vaste. Il y a 86 000 organismes de bienfaisance enregistrés. Cela ne concerne pas les organismes sans but lucratif, mais plutôt les organismes de bienfaisance enregistrés. Il est normal d'être nerveux lorsqu'on a affaire à l'organisme de réglementation, alors il est important de rassurer le plus possible les bénévoles et le personnel qui remplissent ces formulaires en leur disant que cela sera utilisé d'une façon qui ne leur nuira pas. Cela fera plutôt partie d'un apprentissage collectif pour le secteur. Ce que nous essayons de faire, c'est de clarifier les choses pour rassurer les organisations quant à la façon dont les données seront utilisées dans l'avenir.

La sénatrice Kingston : Merci.

Le président : Merci aux témoins. Le temps est écoulé, alors nous allons conclure la séance. Je vous remercie de votre présence aujourd'hui. Nous vous en sommes très reconnaissants.

[Français]

Demain, le 6 novembre, à 18 h 45, le comité reprendra son étude du projet de loi S-264, Loi instituant la Journée internationale pour la coopération et la justice fiscales. Merci à tous et merci à nos témoins.

[Traduction]

La sénatrice Galvez : Quand poursuivrons-nous l'étude du projet de loi? Y a-t-il un calendrier?

[Français]

Le président : En fait, on l'a introduit aujourd'hui. C'était la dernière journée pour la sénatrice. On essayait de mettre le projet de loi à l'horaire pour lui permettre d'être ici. Finalement, elle était à distance, mais on voulait profiter de l'occasion pour entamer les travaux. Nous allons poursuivre avec le projet de loi du sénateur Dalphond, puis continuer avec le plan de travail établi que nous vous avons acheminé la semaine dernière. Pas à l'ensemble des membres? On essaiera d'acheminer le plan de travail à l'ensemble des membres. Je pensais qu'il avait été envoyé à tout le monde. Merci beaucoup.

(La séance est levée.)